

# Bernadette bienheureuse

PAR LE **DÉCRET** DE BÉATIFICATION du 14 juin 1925

La vénérable servante de Dieu  
**Marie-Bernard Soubirous,**  
**des Sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne de Nevers,**  
**est proclamée**  
**bienheureuse**

**PIE XI, PAPE**

...Après avoir offert le sacrifice eucharistique, après avoir mandé près de Nous notre vénérable Frère Antoine Vico, Évêque de Porto et de Sainte Rufine, Préfet de la Sacrée Congrégation des rites et Rapporteur de la Cause, et en sa présence, entouré aussi de nos chers Fils, Alexandre VERDE, Secrétaire de la même Sacrée Congrégation des rites et Angelo MARTINI, Promoteur de la foi, nous avons déclaré solennellement qu'on pouvait procéder en toute sûreté à la Béatification de la Servante de Dieu.



Pie XI

Dans cet état de choses, touché aussi des prières de toute la Congrégation des Sœurs de la Charité et de l'Instruction Chrétienne de Nevers, par notre autorité apostolique, en vertu des précédentes lettres,

Nous accordons la permission  
 que la vénérable Servante de Dieu  
**MARIE-BERNARD SOUBIROUS,**  
 Religieuse professe  
 de la Congrégation des Sœurs de la Charité  
 et de l'Instruction chrétienne de Nevers  
 soit appelée dorénavant  
**BIENHEUREUSE.**

Donné à Rome, près de saint Pierre,  
 sous l'anneau du pécheur,  
 Le quatorze du mois de juin de l'année 1925,  
 De Notre Pontificat le quatrième.

P. Card. Gasparri, Secrétaire d'Etat



Béatification à Rome



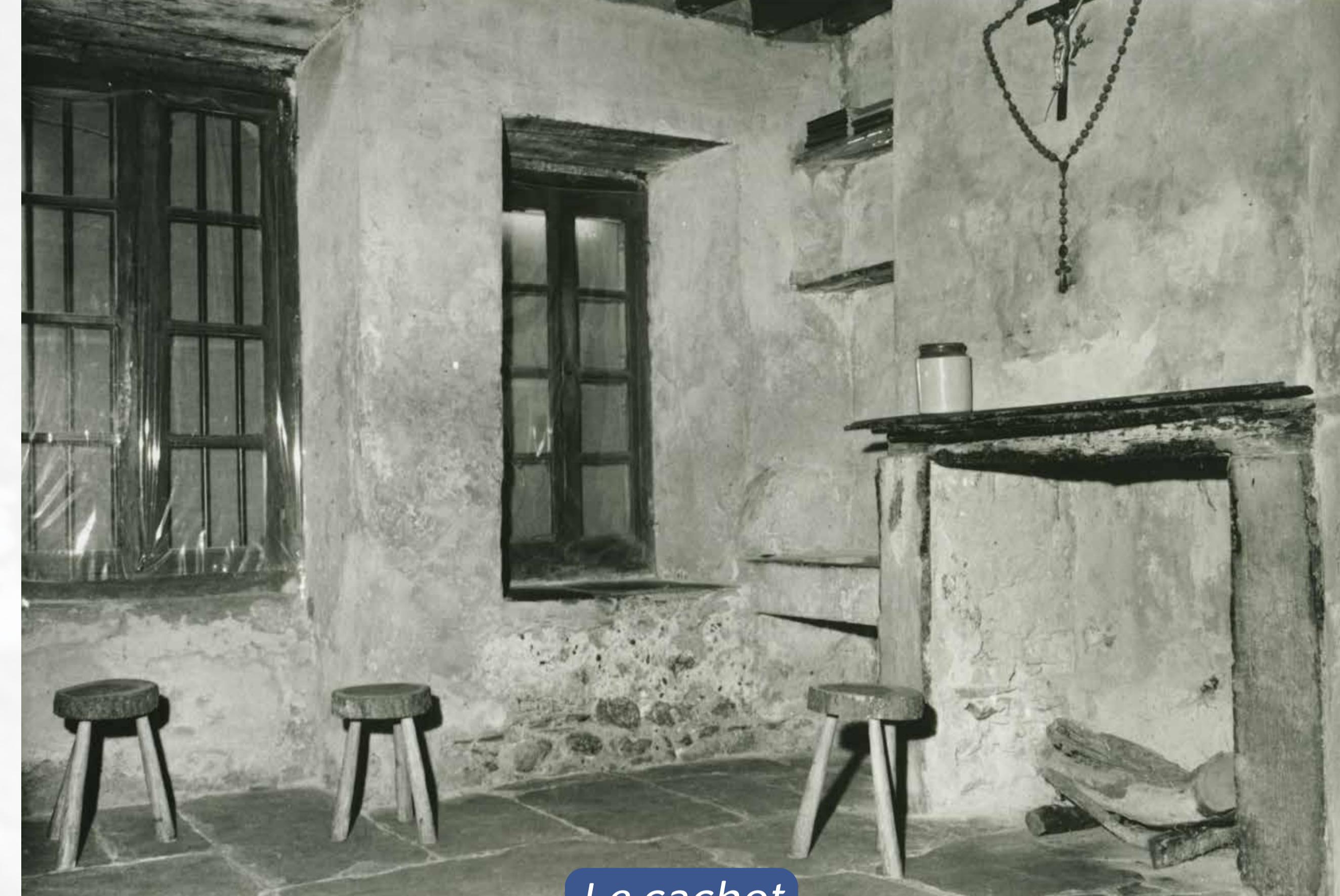
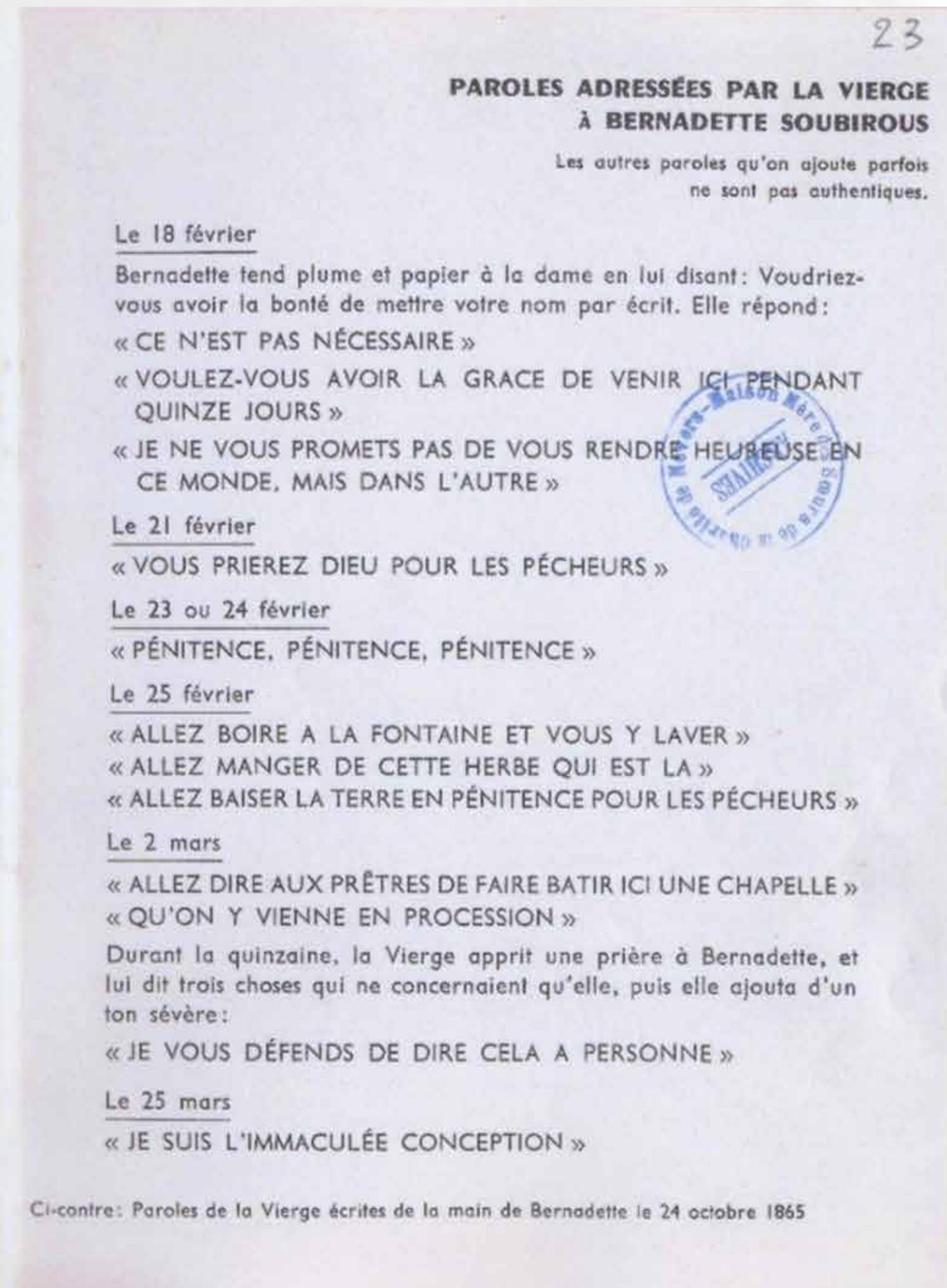
# BERNADETTE SOUBIROUS DÉCLARÉE BIENHEUREUSE POURQUOI ?

## Bernadette MESSAGÈRE À LOURDES

**E**n 1858, à Lourdes, dans les Pyrénées, Marie vient dix-huit fois à la rencontre de cette jeune fille pauvre et analphabète qui logeait alors avec sa famille dans le Cachot, ancienne prison désaffectée... Les rencontres se passent au pied de la Grotte de Massabielle, appelée couramment la « toute aux cochons »...

Choisie comme la plus pauvre et la plus ignorante de Lourdes, à travers le regard de Marie, Bernadette fait l'expérience de l'amour inconditionnel de Dieu le Père qui accueille chacun tel qu'il est et regarde surtout ceux que personne ne regarde...

Elle reçoit les paroles de Marie :



Le cachot

Messagère fidèle, elle transmet simplement la parole confiée, sans rien ajouter ou retrancher. Elle laisse à chacun la liberté de recevoir ou non son message.



Le cachot

*« Je suis chargée de vous le dire et pas de vous le faire croire. »*

## DU DÉCRET DE BÉATIFICATION

**Par le fait même des apparitions merveilleuses et du concours des gens qui désiraient voir l'enfant, de graves inconvénients surviennent pour la Servante de Dieu et des vexations, surtout de la part des magistrats civils qui refusaient toute créance à la mission que Dieu lui confiait.**

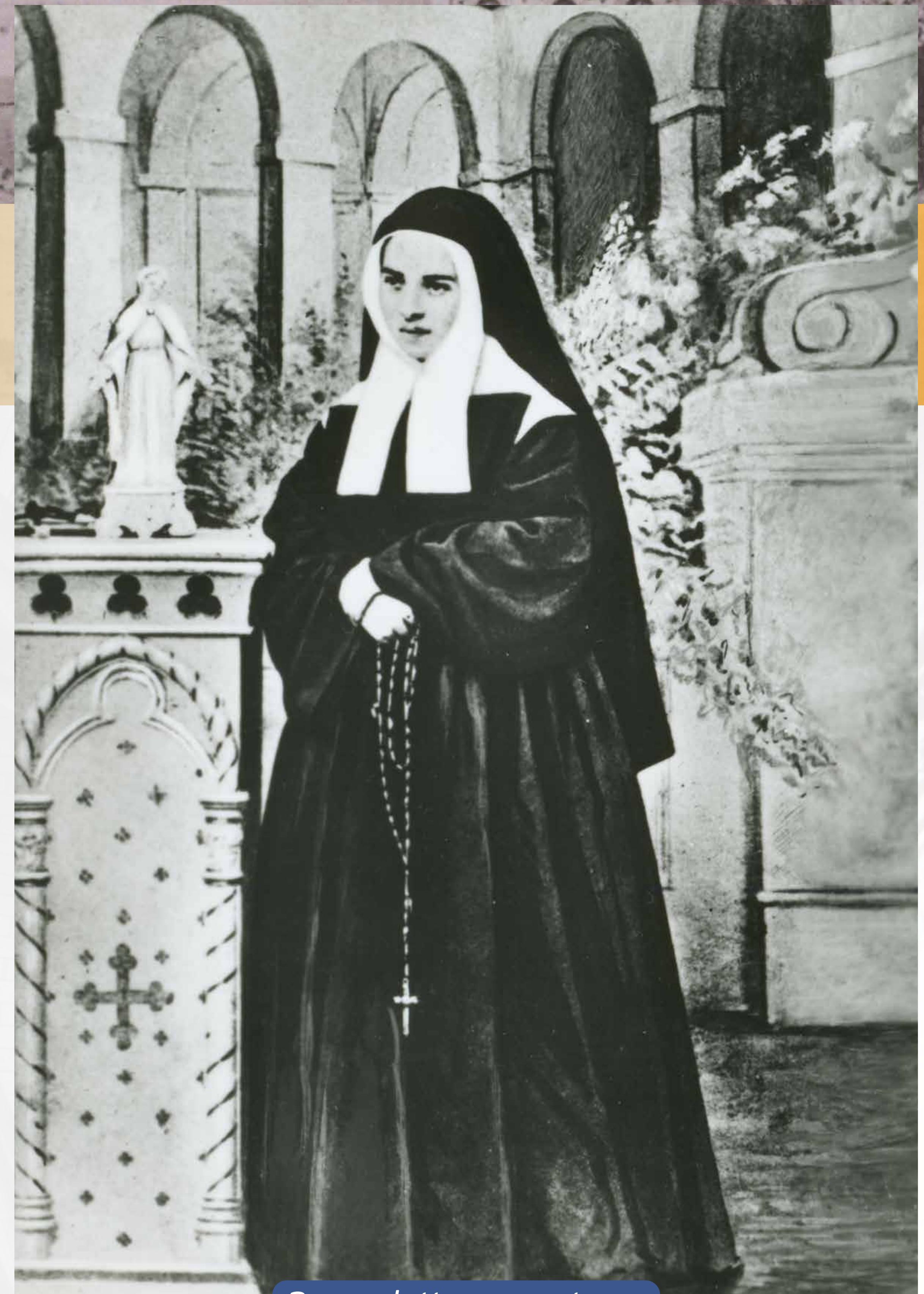
Mandée à la Curie épiscopale de Tarbes, la Servante de Dieu répondit avec candeur et sans effroi à toutes les questions qu'on lui posa : par-là elle écarta tout soupçon d'illusion ou de fraude et elle montra et prouva merveilleusement la vérité de ses visions et de sa mission...

# BERNADETTE SOUBIROUS DÉCLARÉE BIENHEUREUSE POURQUOI ?

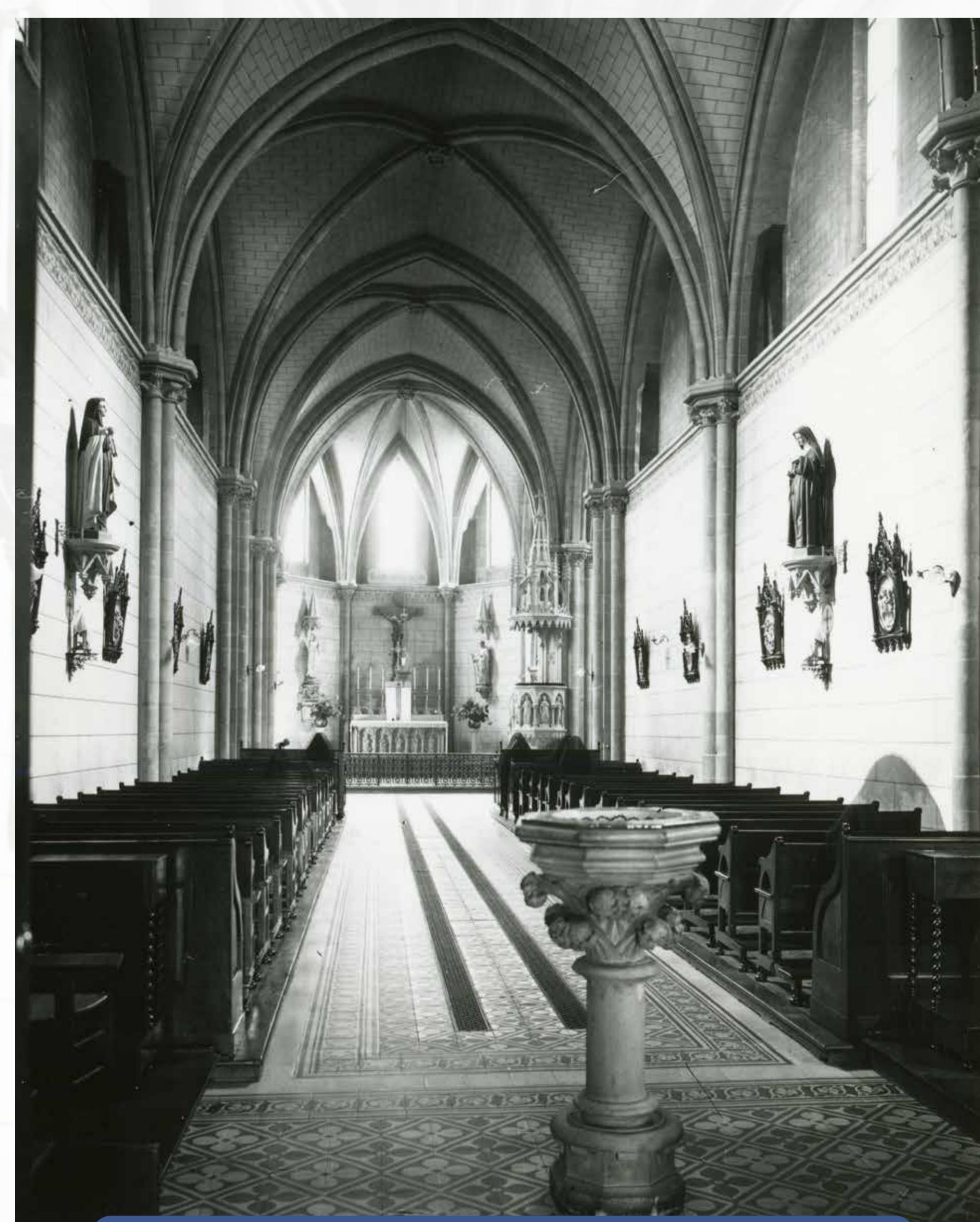
## Bernadette TÉMOIN À NEVERS

**L**e 7 juillet 1866, elle quitte Lourdes et arrive à Nevers pour se former à la vie religieuse dans la Congrégation des Sœurs de la Charité de Nevers. La parole du fondateur de la congrégation la rejoint au plus profond de son existence et de son expérience à Lourdes :

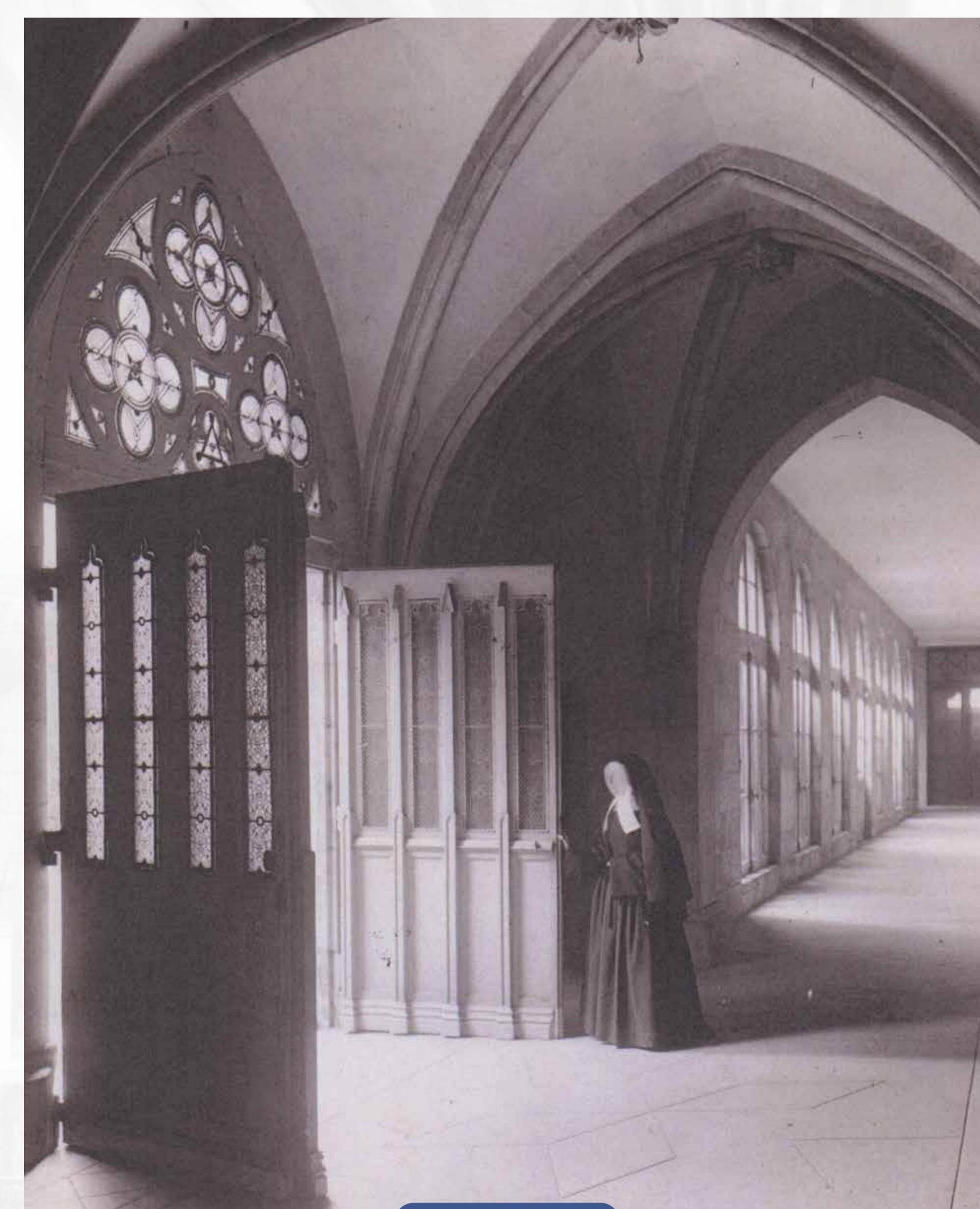
*« N'ayez point d'autres affaires que celles de la Charité, point d'autres intérêts que ceux des malheureux. »*



Bernadette en costume



La chapelle du couvent Saint-Gildard



Le cloître

Elle n'a pas été béatifiée puis canonisée parce qu'elle a vu la Sainte Vierge ou parce que son corps est resté intact, mais parce que dans sa vie ordinaire de sœur de la Charité de Nevers, à Nevers, elle est simplement témoin de l'amour de Dieu manifesté en Jésus.

*« Jésus seul pour maître. »*

## DU DÉCRET DE BÉATIFICATION

« Elle laissa donc sa chère Grotte de Massabielle et l'hospice de Lourdes qu'elle aimait tout autant pour obéir à sa vocation divine et elle gagna la ville de Nevers pour y faire son noviciat parmi les Sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne. »

« Affectée soit à l'infirmerie et à l'assistance des malades, soit à la sacristie, elle s'appliqua, malgré sa faible santé, à remplir toujours avec le plus grand soin les charges qui lui furent confiées. Elle gardait rigoureusement le silence et brilla par sa simplicité, sa modestie et l'innocence de sa vie... Passionnée de vie cachée, elle n'eut rien plus à cœur que de se tenir loin des regards des hommes. Malgré la grande célébrité de son nom - car le nom et le souvenir de Bernadette sont associés comme par des liens étroits aux fastes glorieux du Sanctuaire très illustre de Lourdes - elle sut toujours se garder saine et sauve de la vaine gloire. Elle s'appliqua continuellement à fuir les étrangers qui affluaient de tous côtés pour la voir et le parloir où elle n'allait que par obéissance. »

# BERNADETTE SOUBIROUS DÉCLARÉE BIENHEUREUSE POURQUOI ?

## Bernadette TÉMOIN JUSQU'À SON DERNIER SOUFFLE

**S**ouvent malade, de 1875 jusqu'à sa mort en 1879, elle est réduite à « l'emploi de malade ».

Trop malade pour faire ses vœux perpétuels avec ses compagnes en octobre 1877, elle les prononce cependant en septembre 1878. En décembre 1878, elle s'alite définitivement. Elle ne fait que des va-et-vient du lit au fauteuil. Tumeur au genou, asthme chronique, elle souffre terriblement et passe des nuits sans dormir. Cependant son contact ne déprime pas, il est stimulant. Elle fait enlever les images fixées sur son rideau. Elle prend son crucifix :

*« Celui-ci me suffit. »*

dit-elle.

*« Je suis moulue  
comme un grain de blé. »*

Le 16 avril 1879, à 13h30, elle étend ses deux bras vers le crucifix et s'écrie :

*« Mon Jésus !  
Oh que je t'aime ! »*

Vers 15 h, elle demande à boire, fait un grand signe de croix et, inclinant la tête, elle remet doucement son souffle.

### DU DÉCRET DE BÉATIFICATION

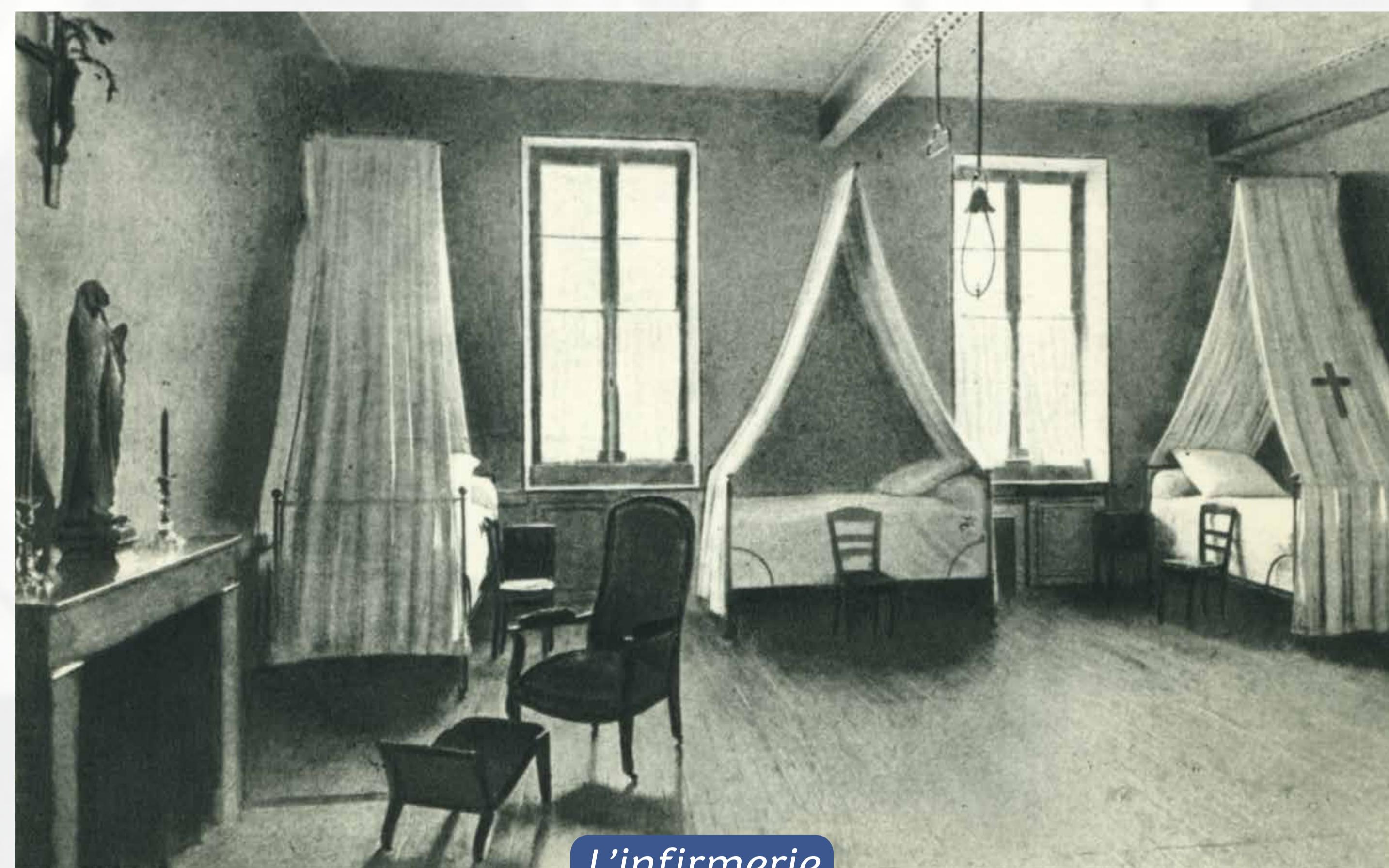
*Le seize du mois d'avril 1879, munie des sacrements de l'Église, invoquant pieusement le secours de la Vierge, Mère de Dieu, à l'âge de 35 ans, elle s'envola par une mort très calme au Noces de l'Agneau céleste.*

*À peine connue la nouvelle de sa mort, toute la ville de Nevers fut en émoi : tous les habitants, de toutes les classes de la société s'écrièrent à l'envi que la vierge qui venait de mourir était une sainte. Son cadavre resta souple, garda une couleur naturelle et ne répandit aucune odeur désagréable. On l'inhuma triomphalement cependant que les fidèles accourraient en foule pour la voir une dernière fois.*

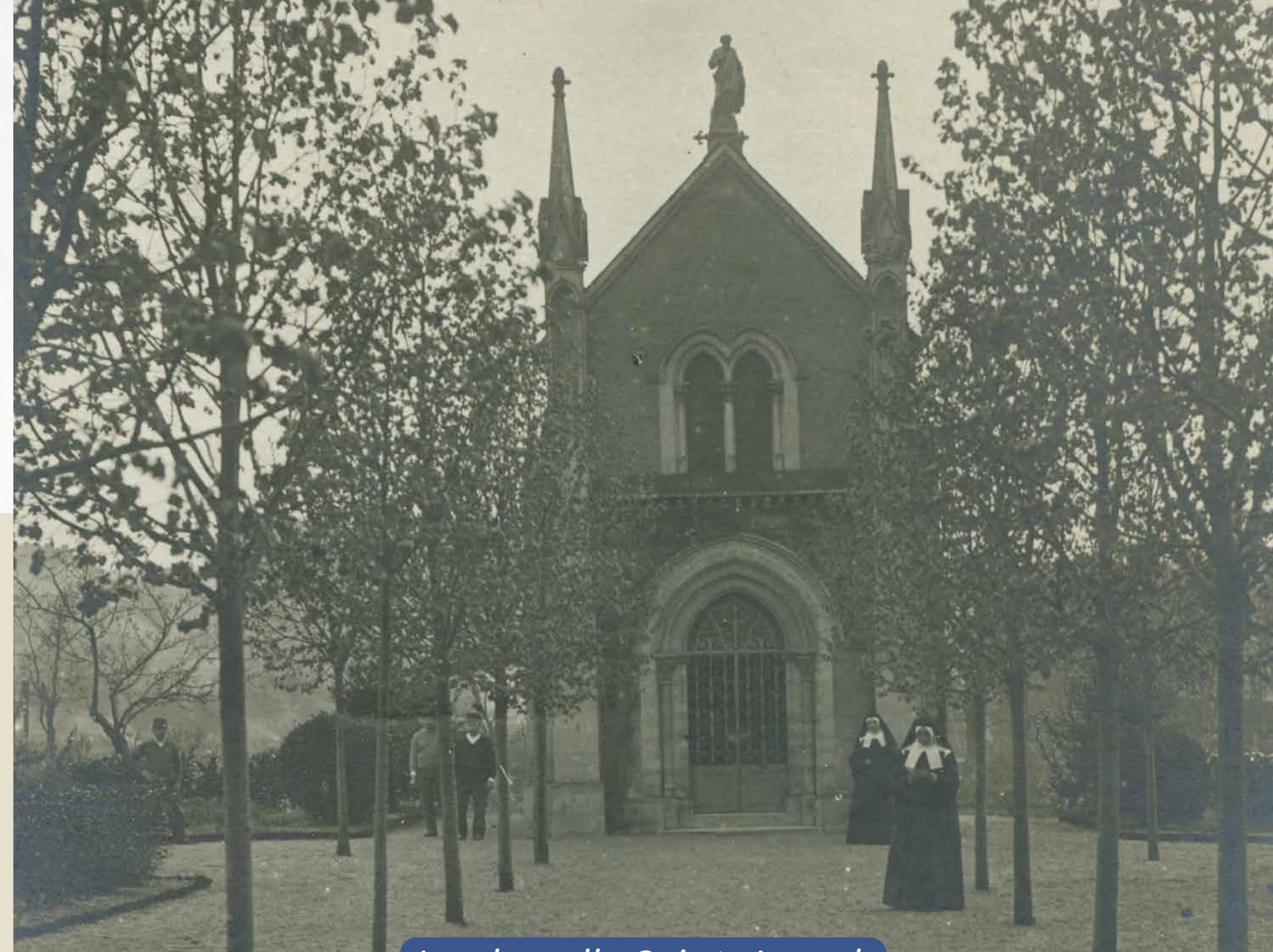
*À cause de prodiges merveilleux et du concours immense du peuple, le tombeau de la Servante de Dieu, placé dans la chapelle Saint-Joseph, à l'intérieur de la clôture du couvent de Nevers, devint très célèbre.*

Son corps reste exposé à la vénération du public jusqu'au 19 avril puis il est déposé dans un double cercueil de plomb et de chêne, scellé en présence de témoins, dont l'inspecteur de paix Deuraine et les agents de police Saget et Moyen.

L'inhumation a lieu très simplement le 30 mai 1879 dans un caveau préparé dans l'oratoire Saint-Joseph dans le jardin du couvent Saint-Gildard après avoir reçu l'autorisation des autorités civiles (25 avril : autorisation accordée, 30 avril 1879 : choix de la sépulture).



L'infirmérie



La chapelle Saint-Joseph

# VERS LA BÉATIFICATION

# Bernadette déclarée vénérable

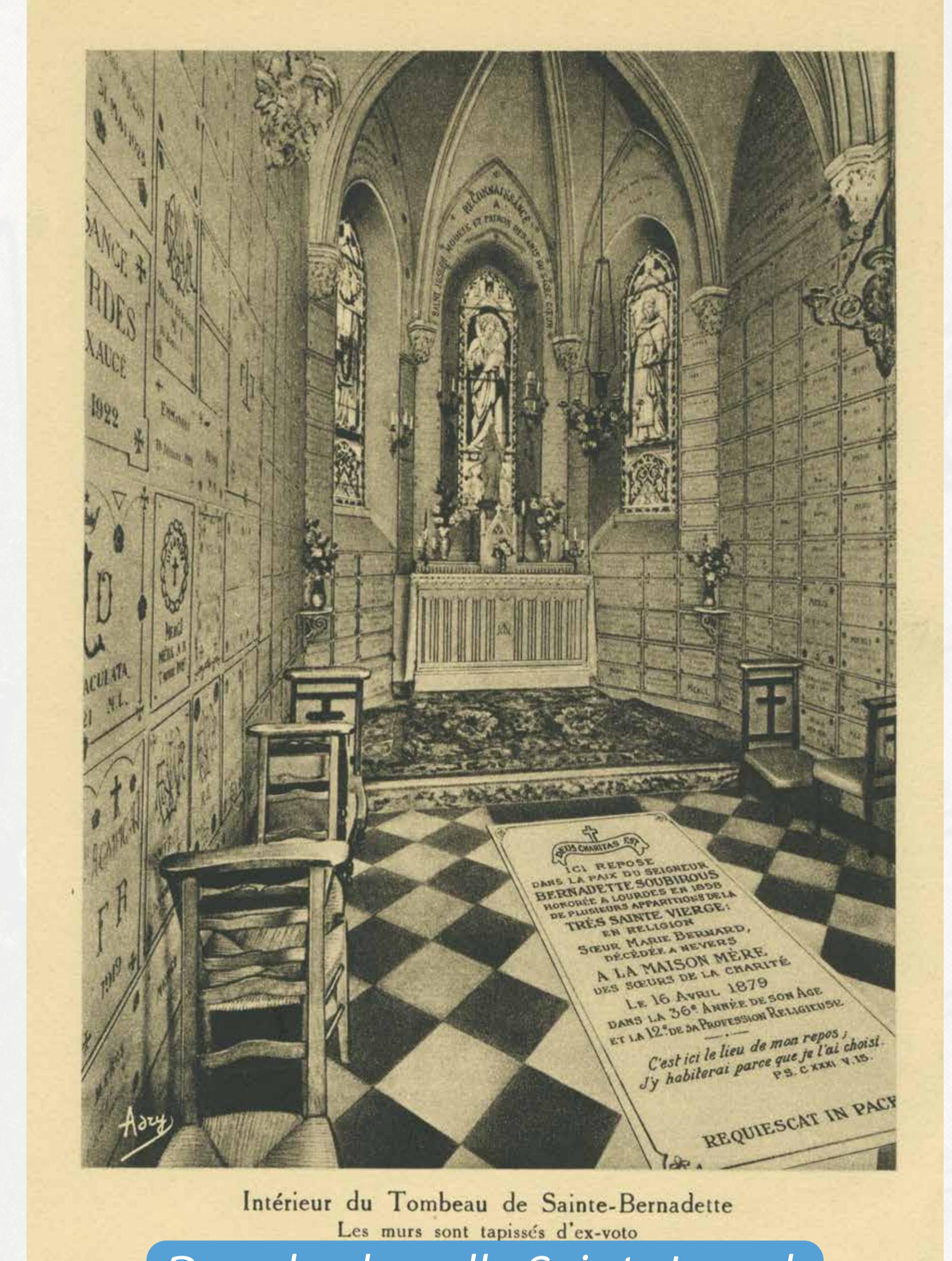
## LE PROCÈS DE L'ORDINAIRE

**L**e Procès de l'Ordinaire sur les vertus et les miracles de Bernadette est achevé. Il faut procéder à la « reconnaissance du corps », c'est-à-dire son identification légale et canonique et à la vérification de son état.

Cette exhumation a lieu le 22 septembre 1909, en présence de l'évêque de Nevers, Monseigneur Gauthey, et du tribunal ecclésiastique : l'Abbé Perreau, Mère Marie-Joséphine Forestier, les docteurs Jourdan et David, des ouvriers maçons, Messieurs Gavillon et Boué et menuisiers, Messieurs Cognet et Mary.



Mgr Chatelus



Dans la chapelle Saint-Joseph

Le corps de Bernadette apparaît en parfait état de conservation. Pas la moindre mauvaise odeur.

Les sœurs replacent le Corps dans un cercueil neuf, doublé de zinc et capitonné de soie blanche, fermé, soudé, vissé et scellé.

### Demande d'exhumation du corps de Bernadette 17 septembre 1909

Nevers, 17 juillet 1909.

Copie  
A Monsieur le Maire de Nevers.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, à la date du 30 Mai 1879, une religieuse de notre Congrégation, Sœur Marie-Bernard Soubirous, a été, après l'accomplissement de toutes les formalités légales, inhumée dans une chapelle située dans notre propriété dite « enelles St Gildard ».

Nous désirions, pour cette messe, faire la Semaine pro

La sépulture de ses restes  
je viens, Monsieur le  
Maire, vous prie de nous donner  
cette autorisation. Nous nous  
conformons à toutes les prescriptions  
légales édictées pour de semblables  
circonstances.

Dans l'espoir que vous voudrez  
bien faire droit à ma demande,  
je vous prie d'agréer, Monsieur le  
Maire, l'assurance de ma  
considération.

Marie-Joséphine Forestier

1909

1<sup>re</sup> Demande faite par la Supérieure  
Générale pour obtenir l'autorisation  
de faire exhumer les restes de  
Sœur Marie-Bernard.  
2<sup>re</sup> Autorisation accordée par Monsieur  
le Maire de Nevers.

### Autorisation d'exhumation

MAIRIE DE NEVERS RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CIMETIÈRE

&&&&&

AUTORISATION D'EXHUMATION

LE MAIRE DE LA VILLE DE NEVERS,  
Vu la loi municipale du 5 avril 1864, art. 97, §4;  
Vu le règlement général du cimetière du 27 février  
1909, art. 89;

La demande de Madame M<sup>me</sup> Forestier supérieure générale  
de la Charité de Nevers, tendant à être autorisé à faire  
exhumer de la crypte de l'église St Gildard,  
mardi 22 Septembre 1909, à 8 h 30 heures du matin, le corps de Sœur Marie-Bernard  
Soubirous, décédée le 30 mai 1879.

replacer dans le même cercueil, après  
restauration, le dans ce même cimetière.

AUTORISE l'exhumation et la translation du dit  
corps, conformément à la demande ci-dessus, et sous la  
surveillance du Commissaire de Police chargé de prendre  
toutes mesures utiles pour la sauvegarde de la décence  
et de la salubrité publique.

VILLE DE NEVERS  
NEVRE

19

Le Maire,

# NIVE NEN.

## BEATIFICATION VERS LA CANONIZATIONIS

### BÉATIFICATION

# SORORIS MARIAE BERNARDAE SOUBIROUS

## E CONGREGATIONE SORORUM CHARITATIS

## ET INSTITUTIONIS CHRISTIANAE " DE NEVERS ,

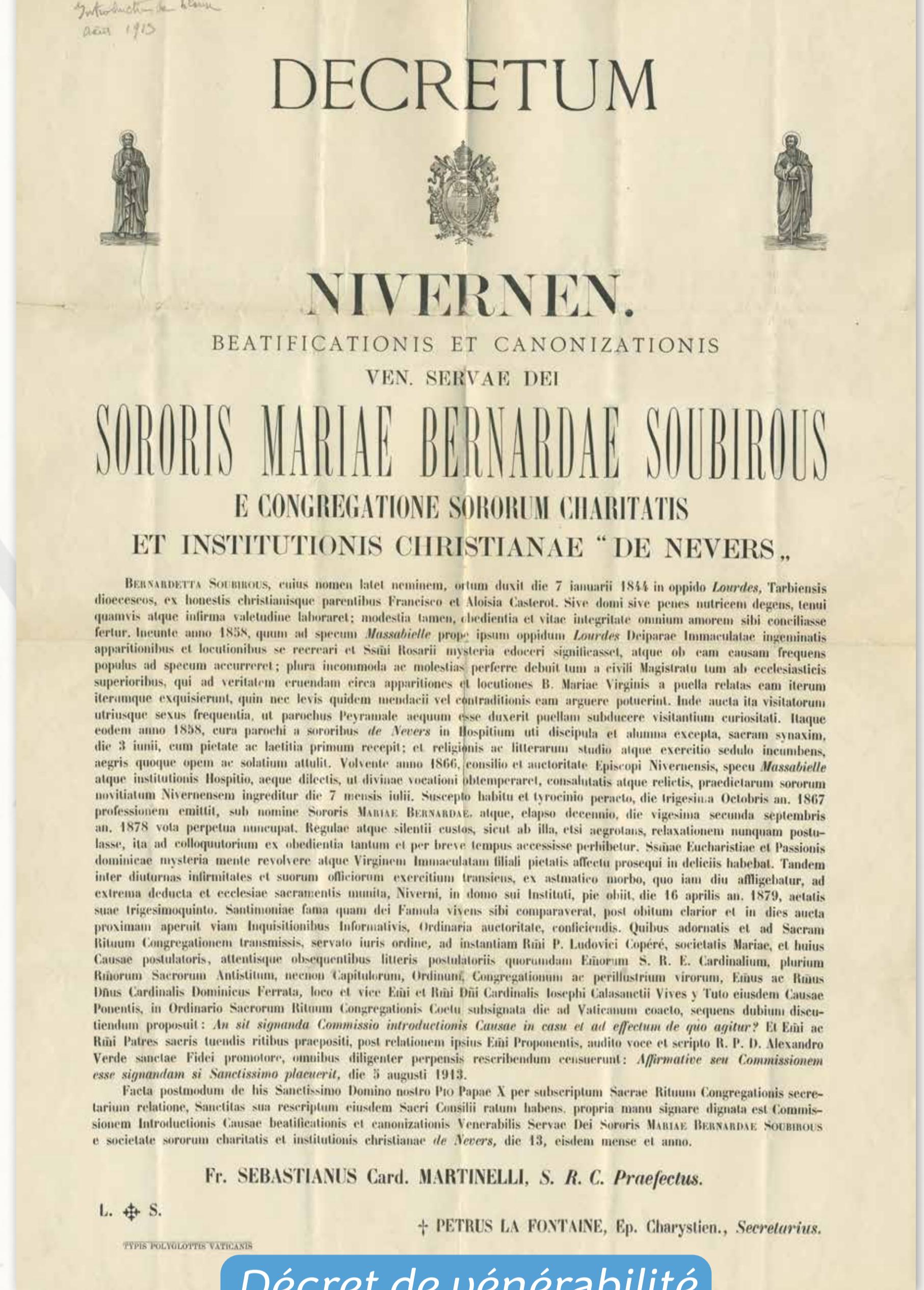
BERNARDETTA SOUBIROUS, cuius nomen latet neminem, ortum duxit die 7 ianuarii 1844 in oppido Lourdes, Tarbiensis dioecesis, ex honestis christianisque parentibus Francisco et Aloisia Casterot. Sive domi sive penes nutricem degens, tenui

quamvis atque infirma valetudine laboraret; modestia, tamen, obedientia et vitae integritate omnium amorem sibi conciliasse fecerat. In primis, quae spem beatitudinis suae, et beatitudinis fratris eiusdem, et beatitudinis beatae Immaculatae ingeminatis populus ad specum accurreret; plura incommoda ac molestias perferre debuit tum a civili Magistratu tum ab ecclesiasticis populus ad specum accurreret; plura incommoda ac molestias perferre debuit tum a civili Magistratu tum ab ecclesiasticis

## LE DÉCRET DE VÉNÉRABILITÉ

**L**e 13 août 1913, Pie X, signe le Décret de Vénérabilité. La guerre empêche de reprendre le procès immédiatement : il faut attendre 1918. Monseigneur Chatelus est alors évêque de Nevers.

Une nouvelle reconnaissance du corps est nécessaire. Elle a lieu le 3 avril 1919, en présence de Monseigneur Chatelus, du commissaire de police, des représentants de la municipalité et des membres du tribunal ecclésiastique. Les Docteur Talon et Comte sont chargés de procéder à l'examen du corps. Il est de nouveau découvert intact et re-inhumé dans la chapelle Saint Joseph.



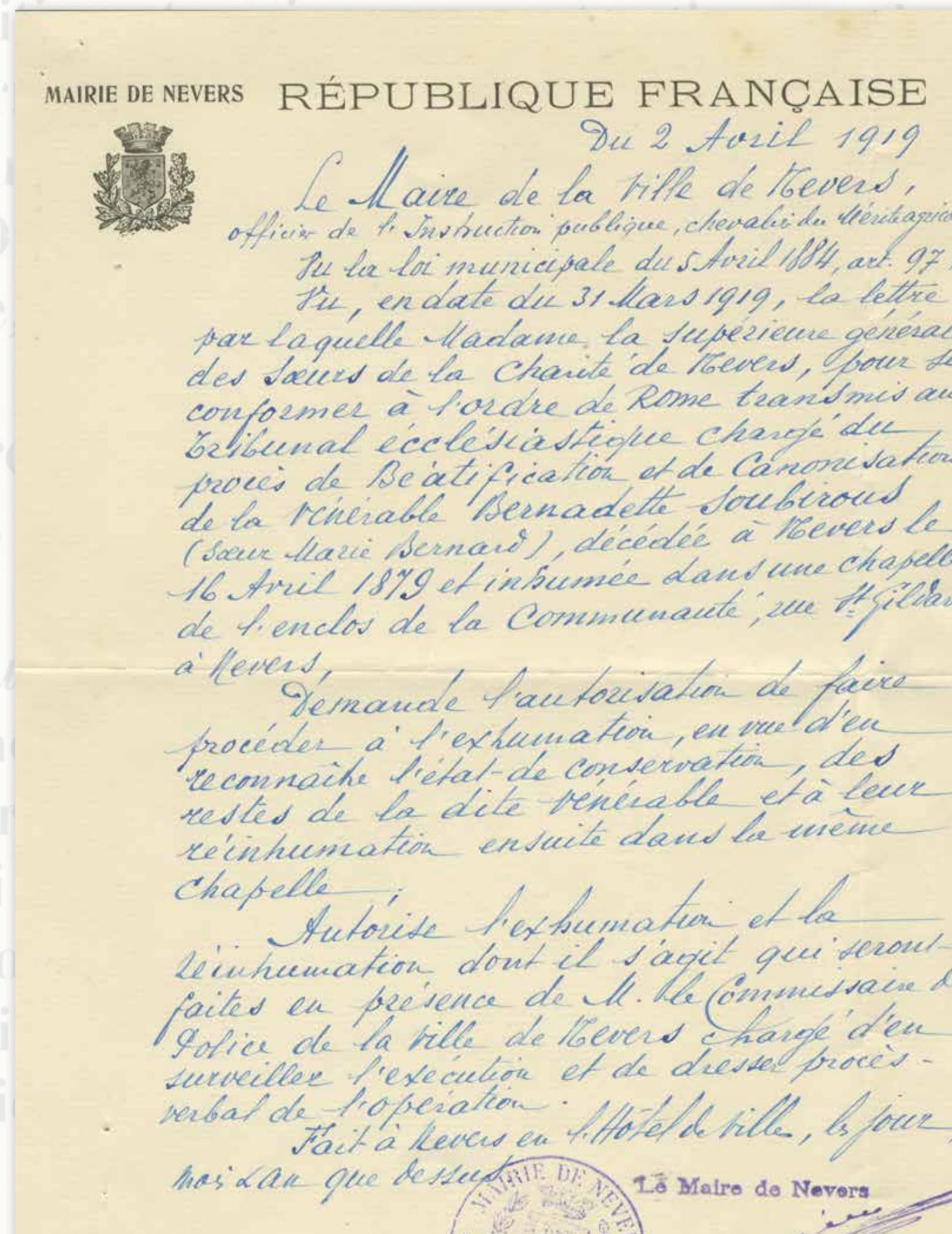
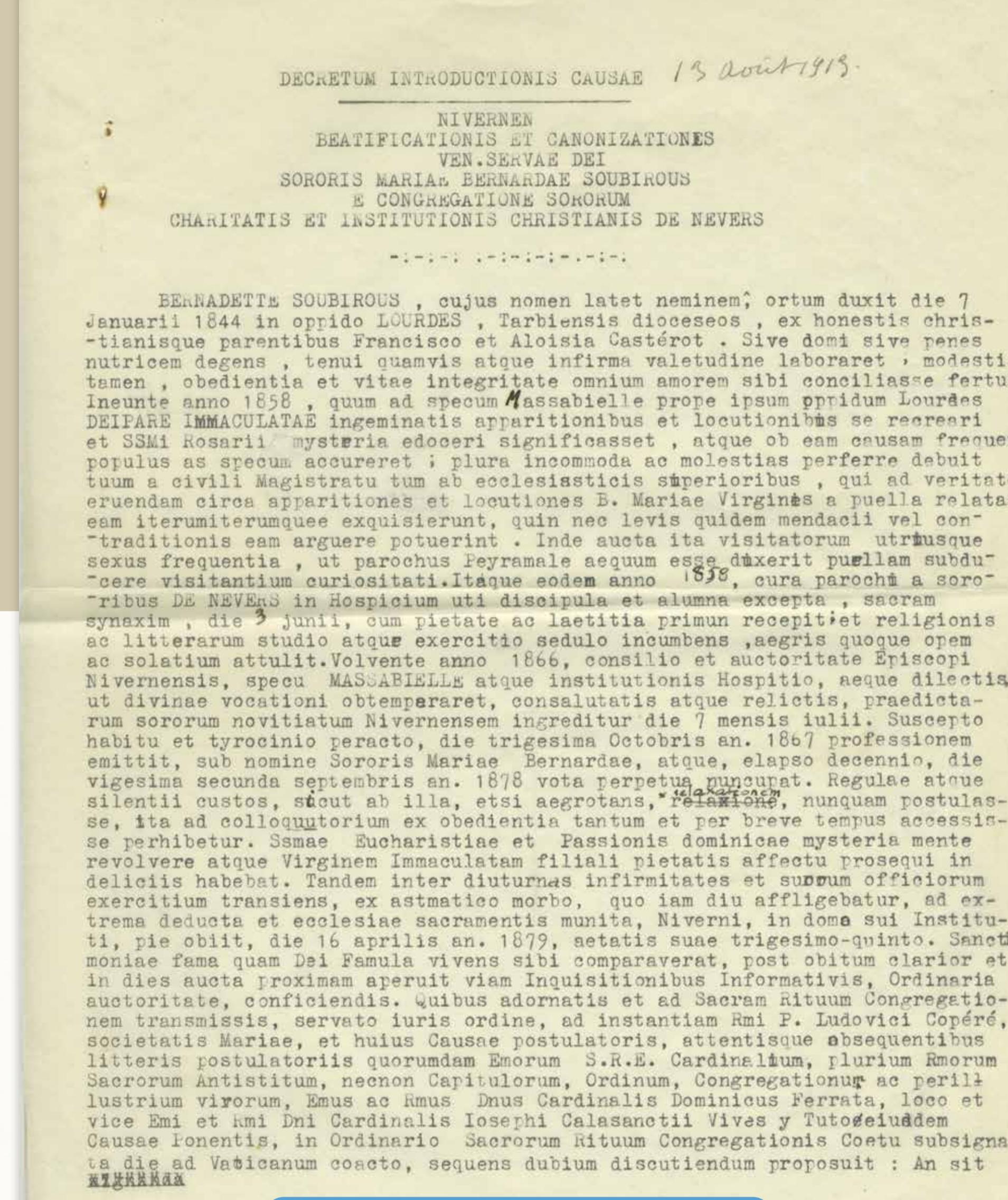
## DU DÉCRET DE BÉATIFICATION

Pour attribuer à Bernadette Soubirous les honneurs célestes, on commença à s'occuper de sa cause auprès de la Sacré Congrégation des Rites et une fois terminé le procès de l'ordinaire, Pie X notre prédecesseur d'heureuse mémoire, par un décret en date du 13 août 1913, signe la Commission

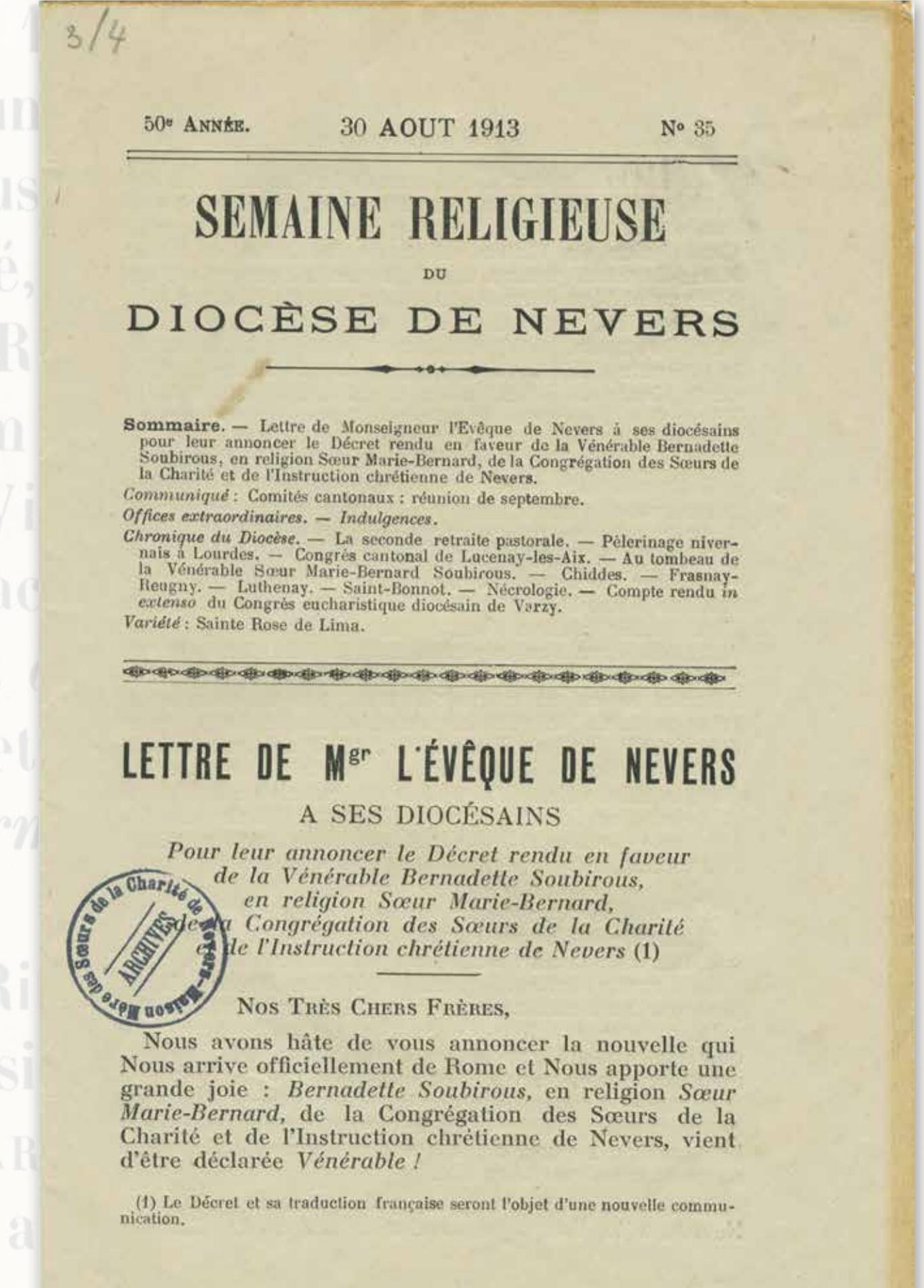
d'introduction de la Cause.

Aussitôt le Procès apostolique achevé, Nous-Même, par un décret publié le premier des calendes d'Avril 1923, avons déclaré que les vertus de la Servante de Dieu avaient atteint un degré d'héroïsme.

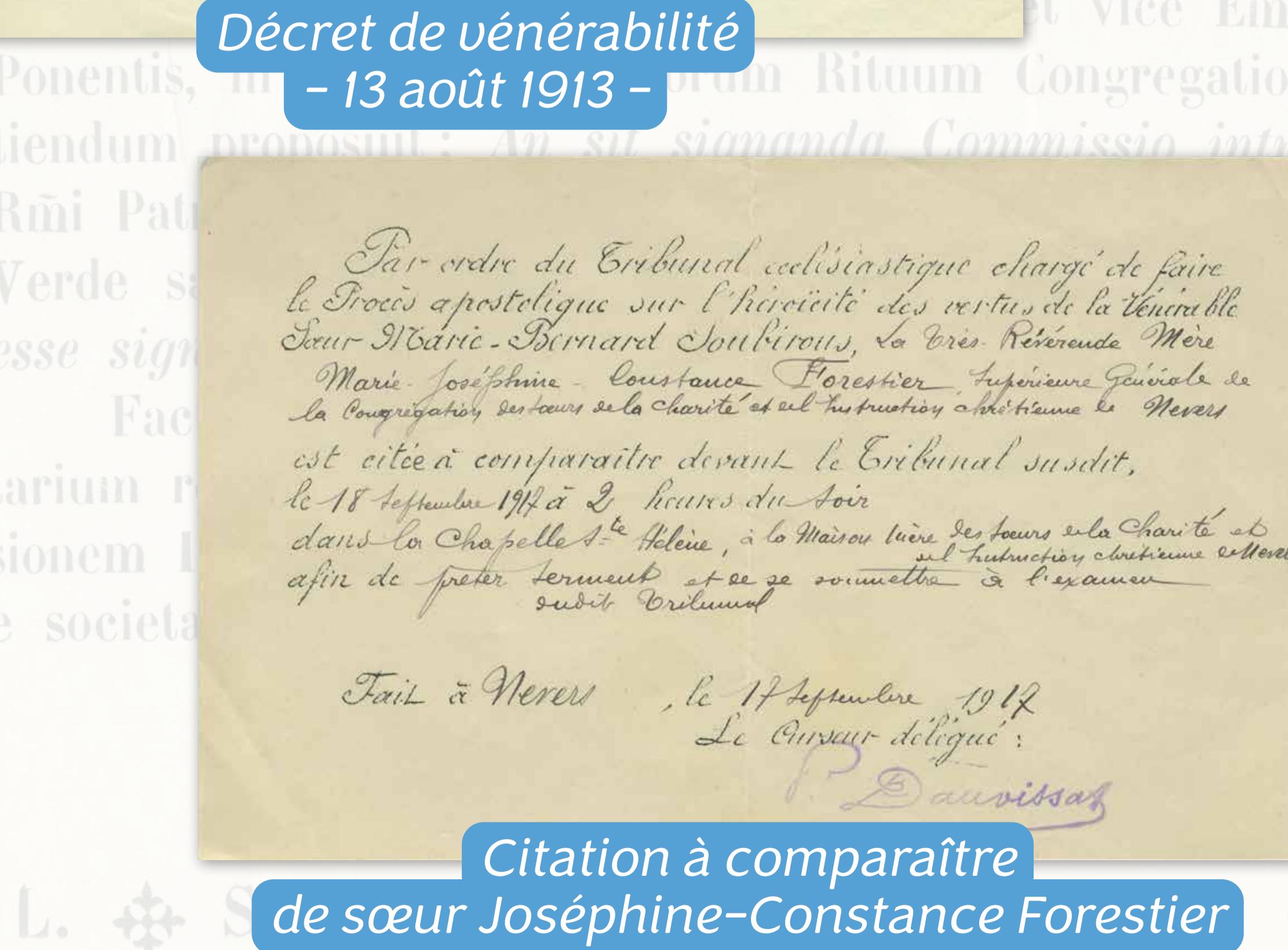
Puis on s'occupa des miracles qui étaient rapportés comme accomplis par Dieu, sur l'intercession de la Servante de Dieu.



Autorisation du maire de l'exhumation - 2 avril 1919



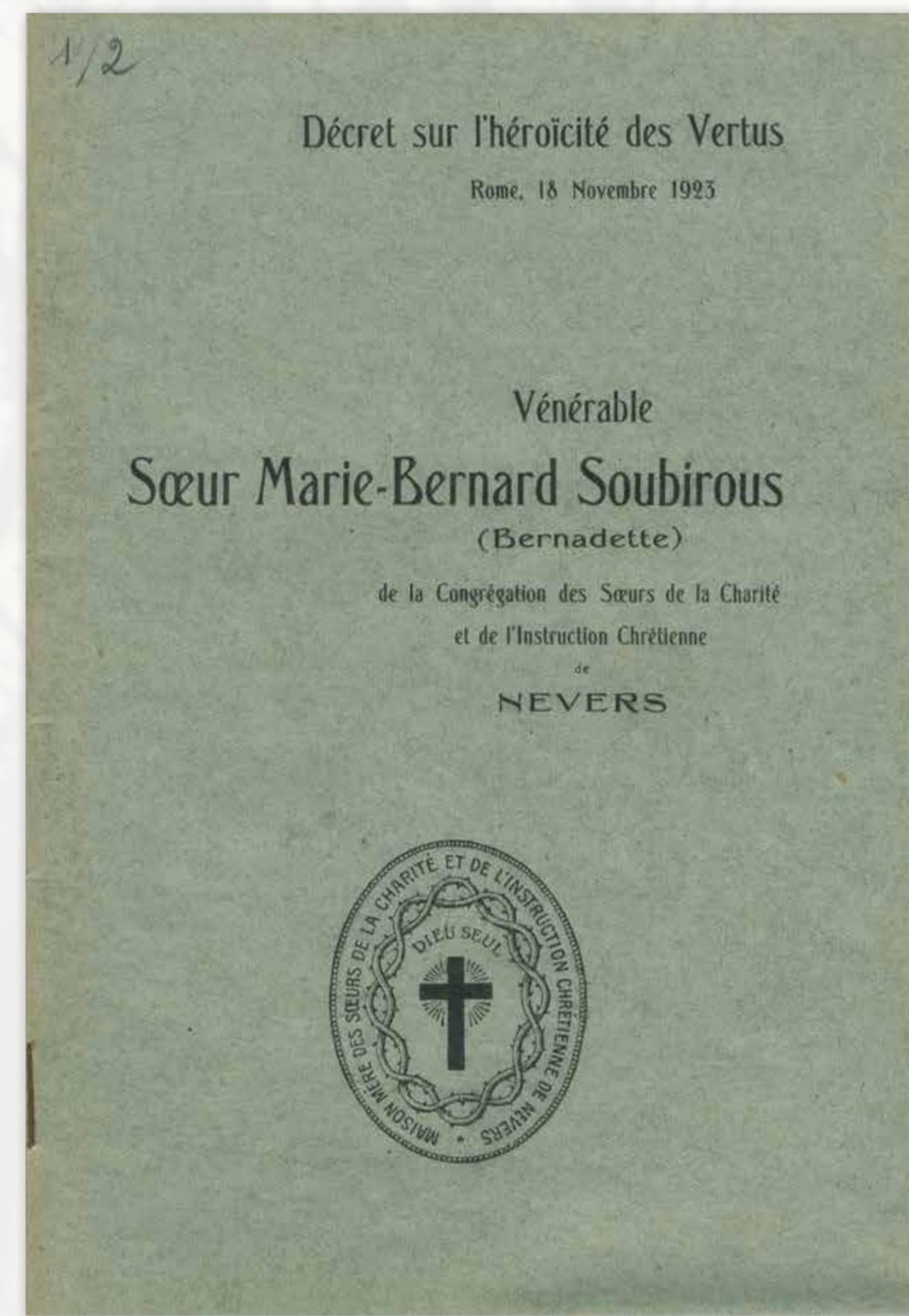
"Semaine religieuse du diocèse de Nevers" - 30 août 1913 - Lettre de Mgr l'évêque de Nevers à ses diocésains



# VERS LA BÉATIFICATION

# Bernadette

## DÉCRET DE L'HÉROÏCITÉ DES VERTUS



**L**e 18 novembre 1923, le décret de l'héroïcité des vertus de Bernadette par le Pape Pie XI ouvre la voie à la béatification

Pour proclamer la béatification, il est nécessaire de procéder à une dernière reconnaissance du corps

qui a lieu le 18 avril 1925, avec prélèvement de reliques qui sont envoyées à Rome, à Lourdes ou dans les maisons de la Congrégation.

Cette troisième exhumation a lieu en présence de l'évêque, des vicaires généraux, des sœurs de la communauté, du tribunal ecclésiastique,

deux témoins instrumentaires, deux médecins experts (les docteurs Talon et Comte), du commissaire de police Mabille, et de Monsieur Bruneton, représentant l'autorité municipale.

Le corps est de nouveau trouvé intact. Il est remis dans le cercueil mais à découvert et déposé dans la chapelle Sainte-Hélène. C'est alors qu'on prit par moulage les empreintes précises du visage et des mains pour que la Maison Pierre-Imans, de Paris, crée un masque léger de cire.

### Extrait du rapport du Docteur Comte

« De cet examen, je conclus que le corps de la vénérable Bernadette est intact, le squelette complet, les muscles atrophiés, mais bien conservés : la peau parcheminée paraît seule avoir subi l'effet de l'humidité du cercueil, elle a pris une teinte grisâtre et est recouverte de quelques moisissures et d'une assez grande quantité de cristaux et de sel calcaire : mais le corps ne paraît avoir subi la putréfaction ni la décomposition cadavérique habituelle et normale après un aussi long séjour dans le caveau creusé dans la terre. »

### La 3<sup>e</sup> exhumation, le 18 avril 1925



Dans l'allée, face à la chapelle Saint-Joseph, la communauté et le noviciat attendent



Procession : Au fond, le brancard avec le cercueil « recouvert d'un voile de soie et orné de fleurs de lis » porté par huit séminaristes en surplis entourés par les chanoines, au chant de l'office des Vierges



Mgr Chatelus suit le cercueil, puis Ch. Andriot, consultant le livre des Actes, puis les médecins, les ouvriers et quelques autres personnes



Procession vers la chapelle Sainte-Hélène



Le cercueil entre dans le cloître par la porte principale



La chapelle Sainte-Hélène où a été déposé le cercueil de Bernadette

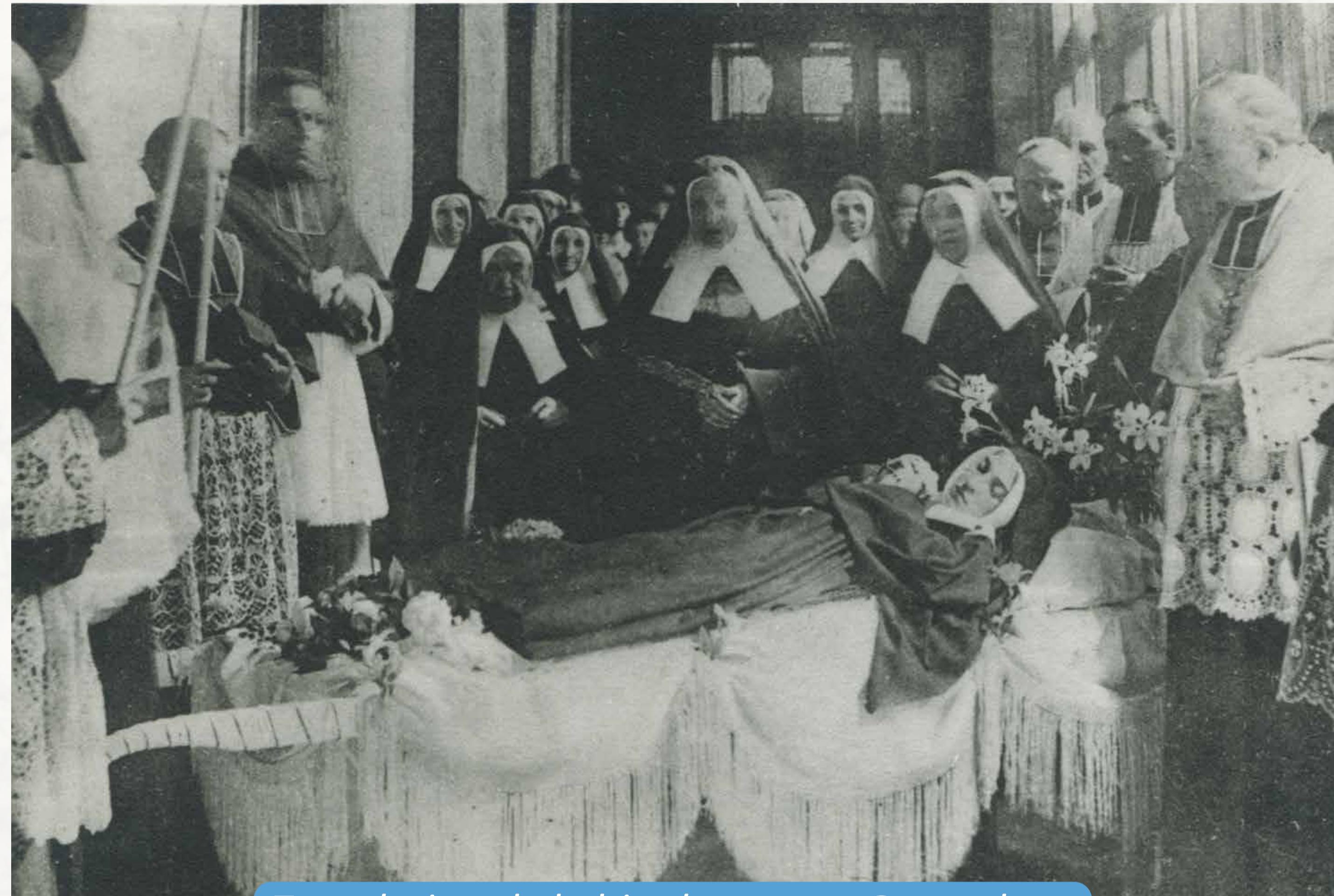
# VERS LA BÉATIFICATION

# Bernadette

## DÉCRET DE BÉATIFICATION LE 14 JUIN 1925

**L**a Châsse n'étant pas achevée aux ateliers de la Maison Armand Caillat-Cateland à Lyon, il faut attendre le 18 juillet pour placer le corps de Bernadette dans la Châsse posée dans la salle du Noviciat

La cérémonie est d'une très grande simplicité : les Sœurs revêtent le corps de Bernadette d'un costume neuf. Le sculpteur pose sur le



Translation de la bienheureuse Bernadette de Sainte-Hélène au Noviciat

visage et les mains les légers masques de cire qu'il a réalisés.

Depuis la Chapelle Sainte-Hélène, le corps est transporté sur un brancard blanc au chant de l'Office des Vierges jusqu'au Noviciat.

### DU DÉCRET DE BÉATIFICATION

*La Vénérable Servante de Dieu  
Marie-Bernard Soubirous,  
des Sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne de Nevers,  
est proclamée  
BIENHEUREUSE.*

**PIE XI, PAPE**

... Après avoir offert le sacrifice eucharistique, après avoir mandé près de Nous notre vénérable Frère Antoine VICO, Évêque de Porto et de Sainte Rufine, Préfet de la Sacrée Congrégation des rites et Rapporteur de la Cause, et en sa présence, entouré aussi de nos chers Fils, Alexandre VERDE, Secrétaire de la même Sacrée Congrégation des rites et Angelo MARTINI, Promoteur de la foi, nous avons déclaré solennellement qu'on pouvait procéder en toute sûreté à la Béatification de la Servante de Dieu.

Dans cet état de choses, touché aussi des prières de toute la Congrégation des Sœurs de la Charité et de l'Instruction Chrétienne de Nevers, par notre autorité apostolique, en vertu des précédentes lettres,

Nous accordons la permission que la vénérable Servante de Dieu MARIE-BERNARD SOUBIROUS, Religieuse professe de la Congrégation des Sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne de Nevers soit appelée dorénavant BIENHEUREUSE.

# VERS LA BÉATIFICATION

# Bernadette

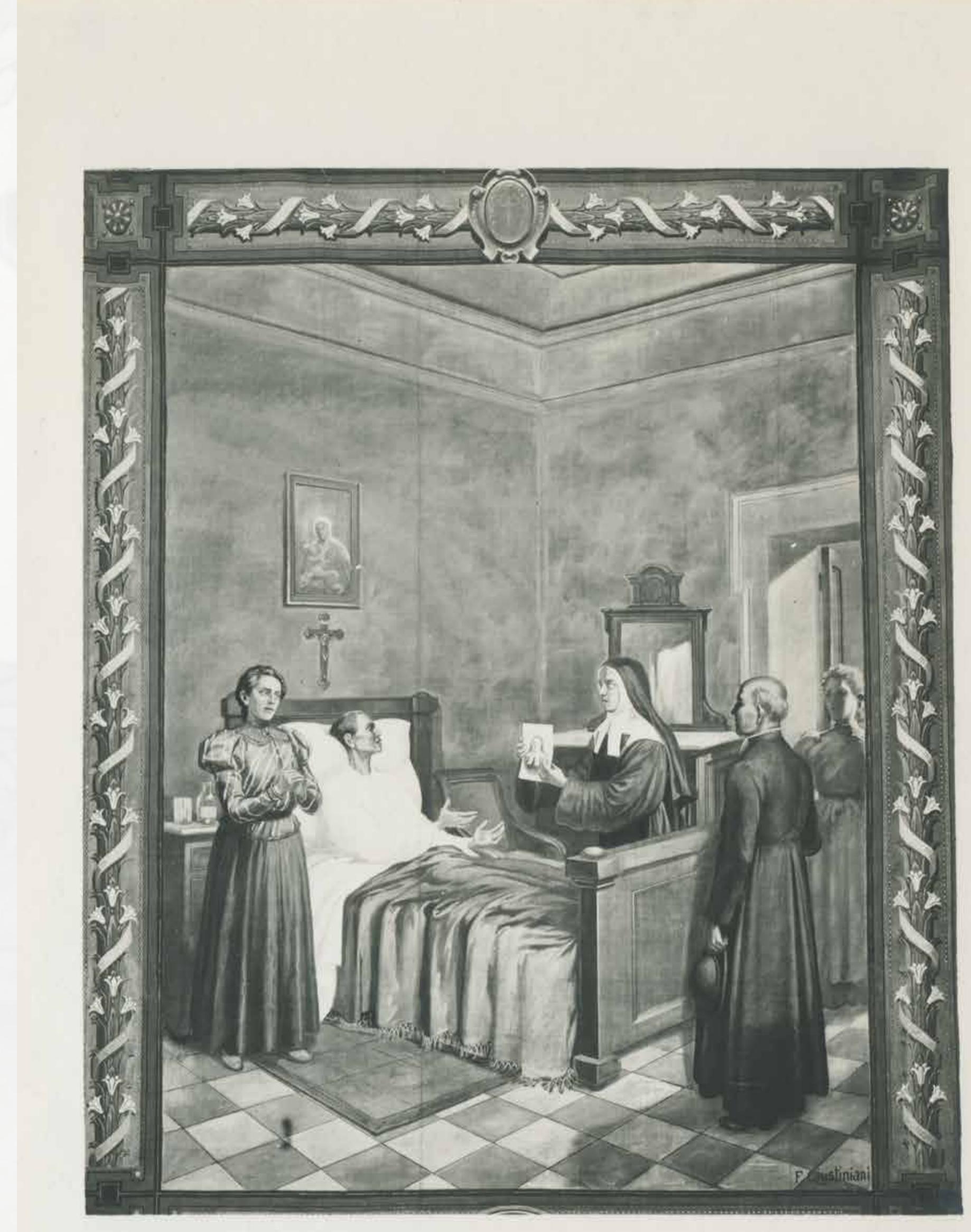
## EXAMEN DES MIRACLES

### POSITIO

*Super Miraculis* (1924)



Sœur Mélanie Meyer



Miracle d'Henri Boisselet

**Sœur Marie Mélanie Meyer**, des Sœurs de la Providence de Ribeauvillé, née en 1880, infirmière à Moulins, atteinte, en 1910, d'un ulcère à l'estomac, guérie au tombeau de Bernadette à Nevers le 5 juillet 1912.

**Henri Boisselet**, né en 1896, guéri de périctonite tuberculeuse le 8 décembre 1913.

### Décret sur la validité des miracles

#### DECRET SUR LA VALIDITE DES MIRACLES

CONSTE-T-IL DE MIRACLES, ET DE QUELS MIRACLES, ET VALENT-ILS POUR L'EFFECT DONT IL S'AGIT ?

Des deux guérisons qui dans cette cause chère entre toutes de la Béatification de la Vénérable Servante de Dieu, Sœur Marie Bernard Soubiron, avaient été soumises à l'examen par les Patrons de la Cause, celle dont il fut question en premier lieu, et qui s'opéra en faveur d'un jeune homme, Henri Boisselet, sembla dès le début se heurter à des difficultés dues à deux causes : d'un côté, d'un examen insuffisant de quelques-unes des circonstances qui accompagnèrent la guérison, et de l'autre, une notion peu claire de l'instantanéité, qui varie d'après les différentes classes de miracles.

En effet, Henri Boisselet tomba malade le 13 Septembre 1913, et fut, dès le lendemain, visité par le médecin R. Martin que, en l'absence des parents d'Henri, la tante de celui-ci, Juliette Nimal, était allée chercher, et qui commença à soigner Henri. Cependant, comme il arrive souvent, la maladie eut des hauts et des bas, jusqu'au 11 Octobre, jour où le médecin trouvant qu'il y avait quelque chose de nouveau, demanda et obtint d'avoir avec son collègue GASTROWITZ, une consultation. Tous deux souhirerent le malade à un examen attentif, dont le résultat fut la constatation que l'infection qui avait commencé dans les intestins, s'était étendue à tout le corps et l'avait contaminé totalement. Pour s'opposer autant qu'il était en eux, à la maladie qui faisait de rapides progrès, ils prescrivirent leurs remèdes qu'ils crurent les plus aptes, mais qui n'éurent aucun résultat, car au cours de ce même mois d'octobre, la chose atteignit la gravité que le même docteur GASTROWITZ, appelé de nouveau en consultation, et le médecin ordinaire Martin, avaient vue et pour ainsi dire mesurée de leurs yeux et qu'ils ont affirmée sous le serment devant les Juges Apostoliques. Après le témoignage des médecins et les affirmations de Henri lui-même, d'abord malade et ensuite rendu à la santé, ainsi que celles de ses parents, de sa tante et des personnes qui ont été à ses côtés pendant la maladie ne manquent pas de force comme il est facile de le comprendre.

De tout ce qui a été consigné dans les actes judiciaires, il ressort donc, avec évidence, que la maladie dont était affligé Henri Boisselet

avait atteint une telle gravité, en elle-même, et surtout vu l'état du sujet, que toute guérison naturelle était devenue absolument impossible. Ceci étant établi, il faut dire que la difficulté dont il a été parlé plus haut, a perdu toute la consistance qu'elle semblait avoir au premier abord, et qui venait du moment de la guérison était insuffisamment déterminé.

En effet qu'elle soit obtenue d'une façon instantanée ou avec une rapidité plus ou moins grande, la substance *in* et la vérité du miracle ne sauraient en être rendues doutouuses, comme l'ont affirmé de concert les deux médecins ordinaires, au sentiment de qui se sont ralliés sans hésitation les trois experts choisis par la Sacrée Congrégation. A ceci ont rapport les deux passages de Benoit XIV, dont l'un termine par ces mots : "Nous croyons que l'instantanéité suffit pour les guérisons qu'on attribue aux miracles ; il faut que la chose soit laissée au sentiment du Juge, sentiment guidé par la raison. Le juge ne pourra donc se prononcer pour la guérison subite que, quand après avis des experts, il aura constaté que la guérison a été opérée dans un laps de temps tellement court, que, naturellement, elle n'aurait jamais pu être obtenue en aussi peu de temps par les forces de la nature."

L'autre passage donne cette règle : "L'instantanéité n'est pas absolument requise dans les miracles du 1er et du 2ème degré, mais elle est indispensable dans ceux du 3ème." Et il ne faut pas passer sous silence que ce pape en écrivant cela, a pour lui l'autorité et la doctrine du Docteur Angléricus, parlant des trois classes de miracles, doctrine qui, de reste est celle de toute l'Ecole. De Serr. Dei Beatif. et Canon. lib. IV, page I, Cap. 8 - N°s 15 et 17- Summ. Théol. p.I Quesst. 105 art. 2.)

S'il a fallu tout ce travail pour faire ressortir des éléments de cette première guérison, qu'elle est un vrai prodige, il n'en fait pas de même pour la guérison de Sr M.M. Meyer. Ce fut comme il appelle des actes judiciaires qui en donnent les symptômes spécifiques, une guérison d'un ulcère à l'estomac ; et elle fut obtenue instantanée et parfaite pendant que prostrée sur la tombe de la Vénérable Servante de Dieu, Marie Bernard Soubiron, la malade implorait avec ferveur et insistance le secours de la Vénérable Sœur, d'où il ressort avec évidence que cette guérison ne peut être attribuée qu'à un miracle.

La vérité divine cachée dans chacun de ces faits s'est donc manifestée, et pour arriver à ce résultat, ni les experts convoqués d'office, ni l'Eminent Patron de la Cause n'ont épargné leur peine.

Aussi, le Procès commencé et continué dans les deux congrégations : antépréparatoire et préparatoire, fut terminé dans la Congrégation Générale tenue le 28 Avril dernier devant Notre Saint Père le Pape Pie XI, dans laquelle le Relateur S. Em. le cardinal Antoine Vico, proposa à la discussion le doute suivant :

CONSTE-T-IL DE MIRACLES, ET QUELS SONT-ILS ET VALENT-ILS POUR L'EFFECT DONT IL S'AGIT ?

Les R.R. Cardinaux présents et les Pères Consulteurs exposèrent leur avis, que le Saint Père suivit avec attention et avec joie.

Cependant pour obtenir du Seigneur un accroissement de lumière céleste et de secours, Sa Sainteté différa de donner son sentiment, et quand Elle fut décidée de le manifester, Elle voulut désigner ce jour où nous célébrions chaque année, la mémoire des S.S. Apôtres Philippe et Jacques. Après avoir offert à Dieu le Sacrifice Eucharistique, Elle ordonna de convoquer au Palais du Vatican S.E. le Cardinal Antoine Vico, Présque d'Oratie et de S. Rufina, Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, Ponent de la Cause, en même temps que le R.P. Mariani, Promoteur Général de la Foi, et moi-même Secrétaire soussigné, et en leur présence, Elle a solennellement déclaré : "Qu'il conste des deux miracles proposés : du premier guérison instantanée et parfaite de Henri Boisselet, d'une tuberculose aigle avec occlusion d'une cavité ; du deuxième, guérison instantanée et parfaite de Sœur Mélanie Meyer, de la Congrégation de la Divine Providence, d'un ulcère à l'estomac."

Sa Sainteté a ordonné de publier ce Décret et de l'insérer dans les Actes de la S. Congrégation des Rites, aux calendes de Mai 1925.

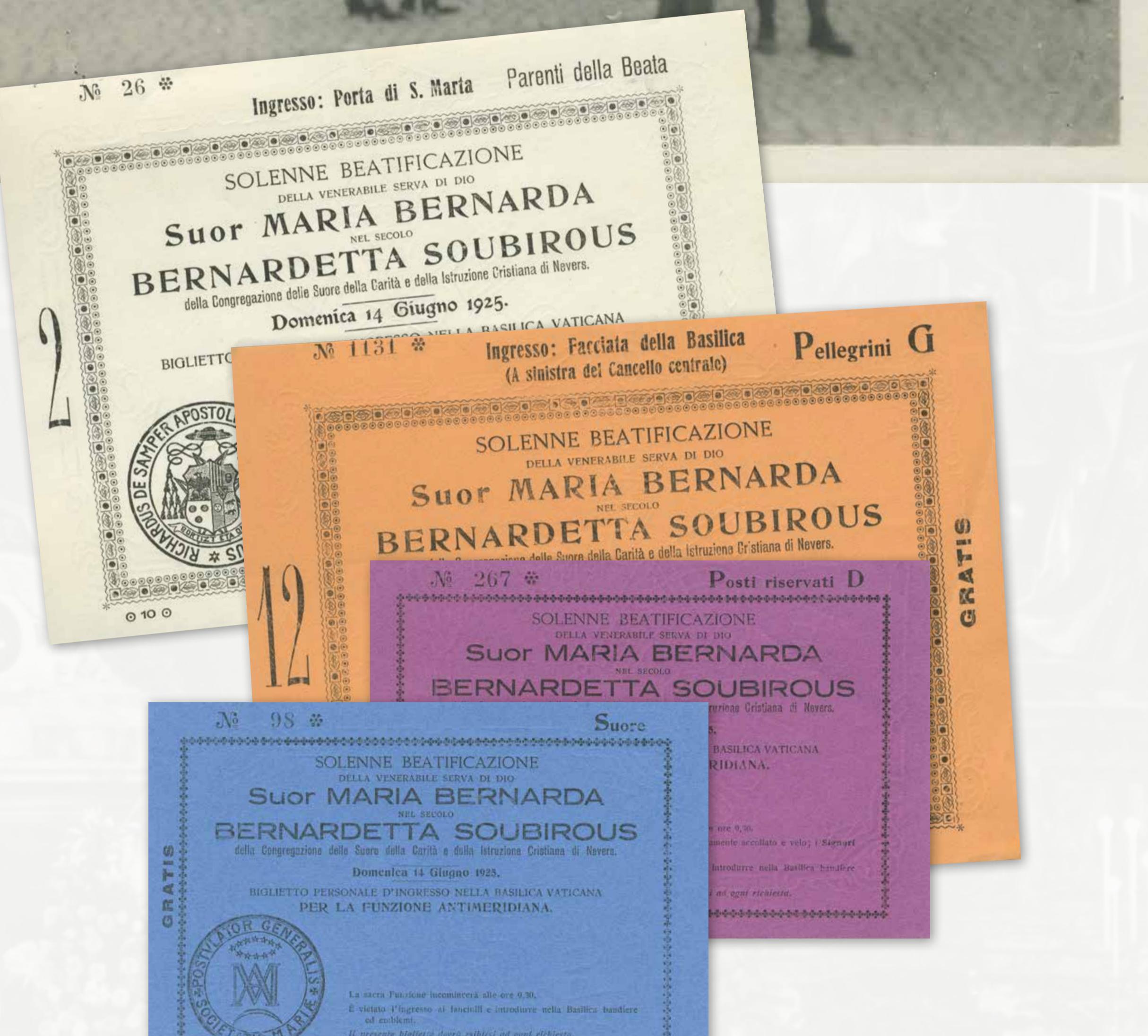
A. CARD. VICO, Ep. Portuus. et S. Rufinae,  
S.R.C. Profectus

Alexander Verde, S.R.C. Secretarius.

Pris dans Fonds Chatelus II p. 263.

10

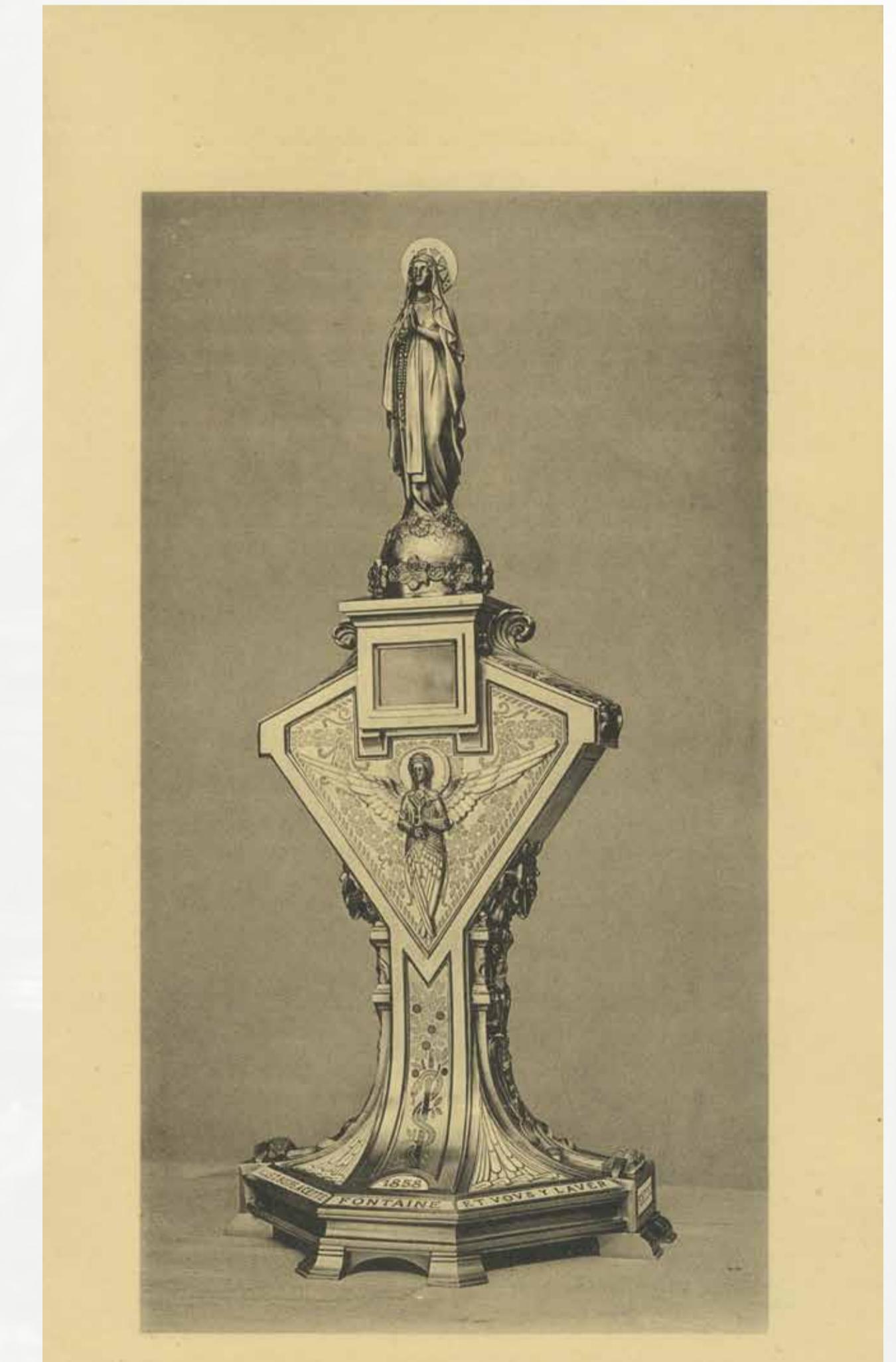
# CÉRÉMONIE DE BÉATIFICATION À ROME 14 JUIN 1925



Billets d'entrée à Saint-Pierre pour la cérémonie de béatification



Bouquet offert au pape par les sœurs de Nevers



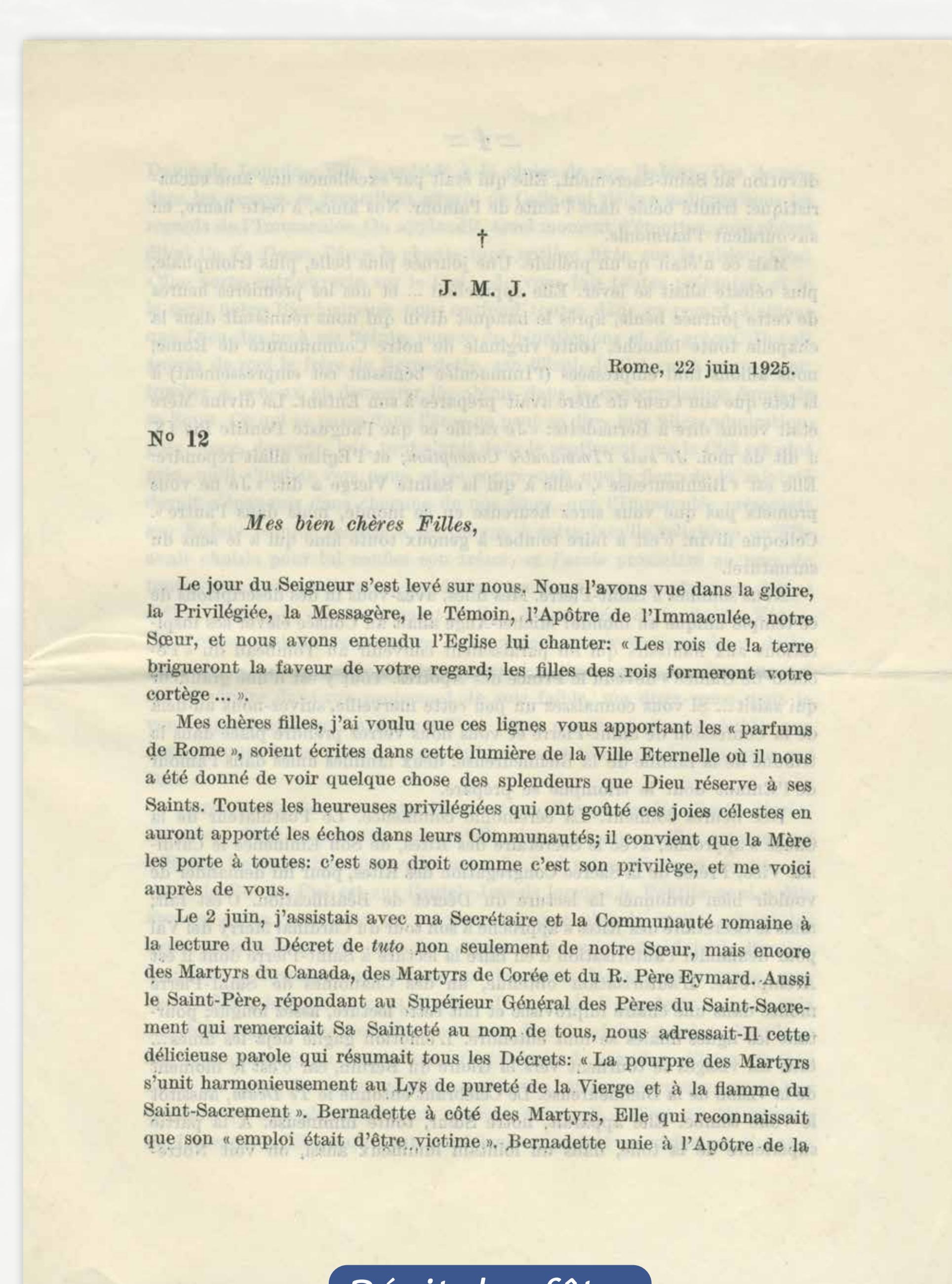
RELIQUAIRE PAPAL DE BERNADETTE offert au Souverain Pontife le jour de la Béatification 12 JUIN 1925

Composé par André Cloutier, sculpteur à Lyon et exécuté dans ses Ateliers

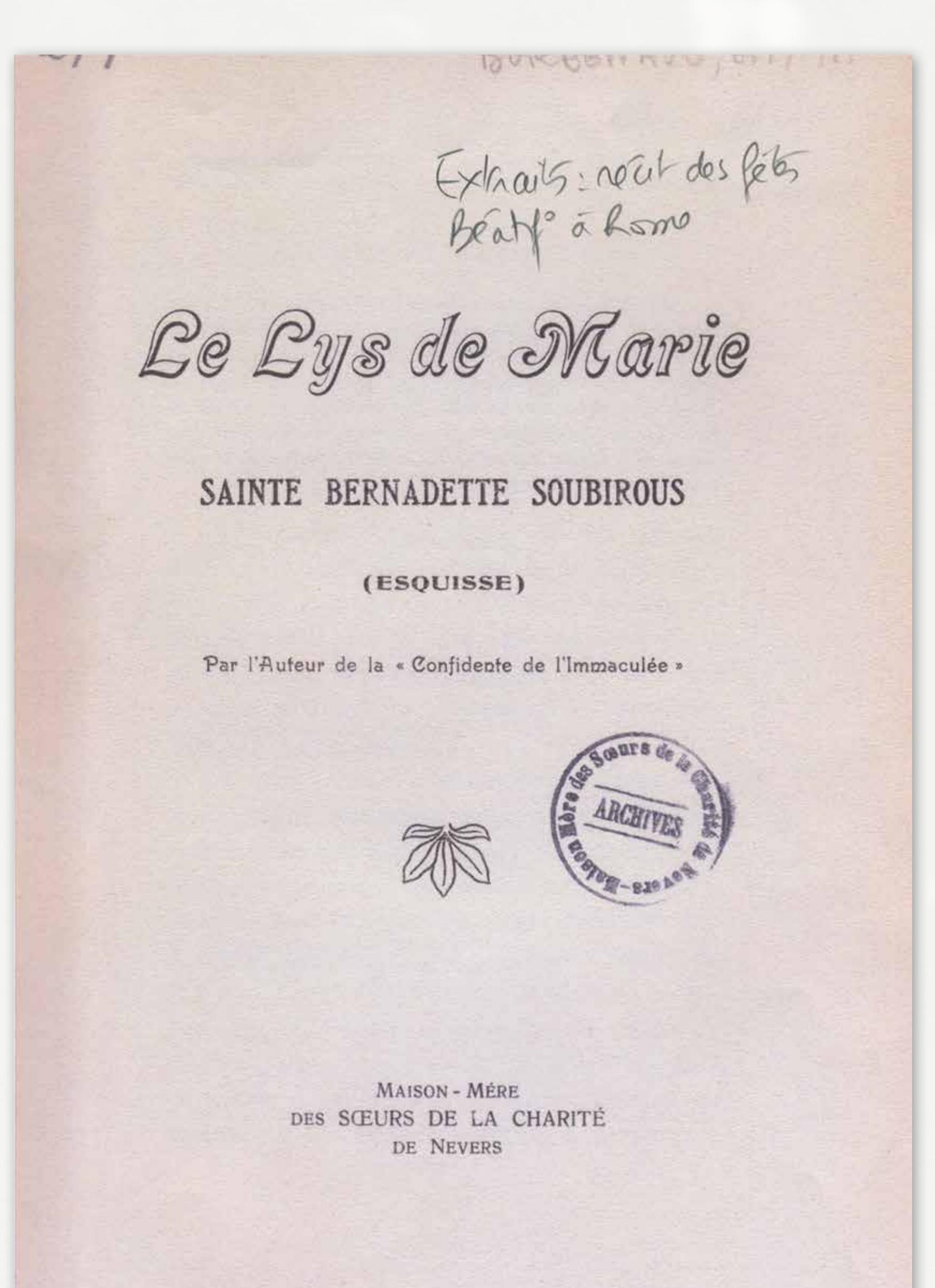
Le reliquaire de Bernadette



Mère Thérèse Bordenave



Récit des fêtes  
Circulaire 12 de mère Bordenave  
du 22 juin 1925 d



Récit des fêtes de béatification

# CÉRÉMONIE DE BÉATIFICATION À ROME

14 JUIN 1925

## LES LOURDAIS À ROME

**U**ne délégation d'une centaine de Lourdais était présente à la béatification. Parmi eux Monseigneur Schoepfer, évêque de Tarbes et Lourdes, entouré de nombreux ecclésiastiques dont le père Méricq vicaire général, le curé de Lourdes l'abbé Barrère, le vice-recteur du sanctuaire l'abbé Castérán, l'économe de la Grotte le père Duplan. Mais aussi le président de l'Hospitalité Notre-Dame de Lourdes le comte de Beauchamps avec son conseil et de nombreux hospitaliers.

Et parmi tous les pèlerins, des membres de la famille Soubirous, autour de Pierre, dernier frère vivant et filleul de Bernadette, avec son épouse, et ses neveux et nièces.

Lors de la cérémonie du soir le jour de la béatification, c'est Pierre Soubirous qui remet au pape le reliquaire de sa sœur et marraine, nouvelle bienheureuse et « *le souverain Pontife, avec une bonté touchante, se penche sur le frère prosterné, lui parle familièrement et le félicite sans doute d'assister à l'apothéose triomphante de sa sœur, qui là haut, dans la Gloire toute resplendissante de lumière, semble sourire à celui qui vient de la proclamer bienheureuse* ».



La famille de Bernadette, à Rome

Le groupe profite de ce séjour à Lourdes pour effectuer les démarches jubilaires et gagner l'indulgence plénier du Jubilé.

La béatification est suivie par un triduum les 15, 16 et 17 juin à l'église Saint-Louis-des-Français. Le lundi 15 juin, Monseigneur Schoepfer prononce un panégyrique en l'honneur de la nouvelle bienheureuse.

Un banquet festif est offert aux Lourdais par les membres romains de l'Hospitalité Notre-Dame de Lourdes, présidé par le cardinal Pompili.



La célébration de béatification à Rome



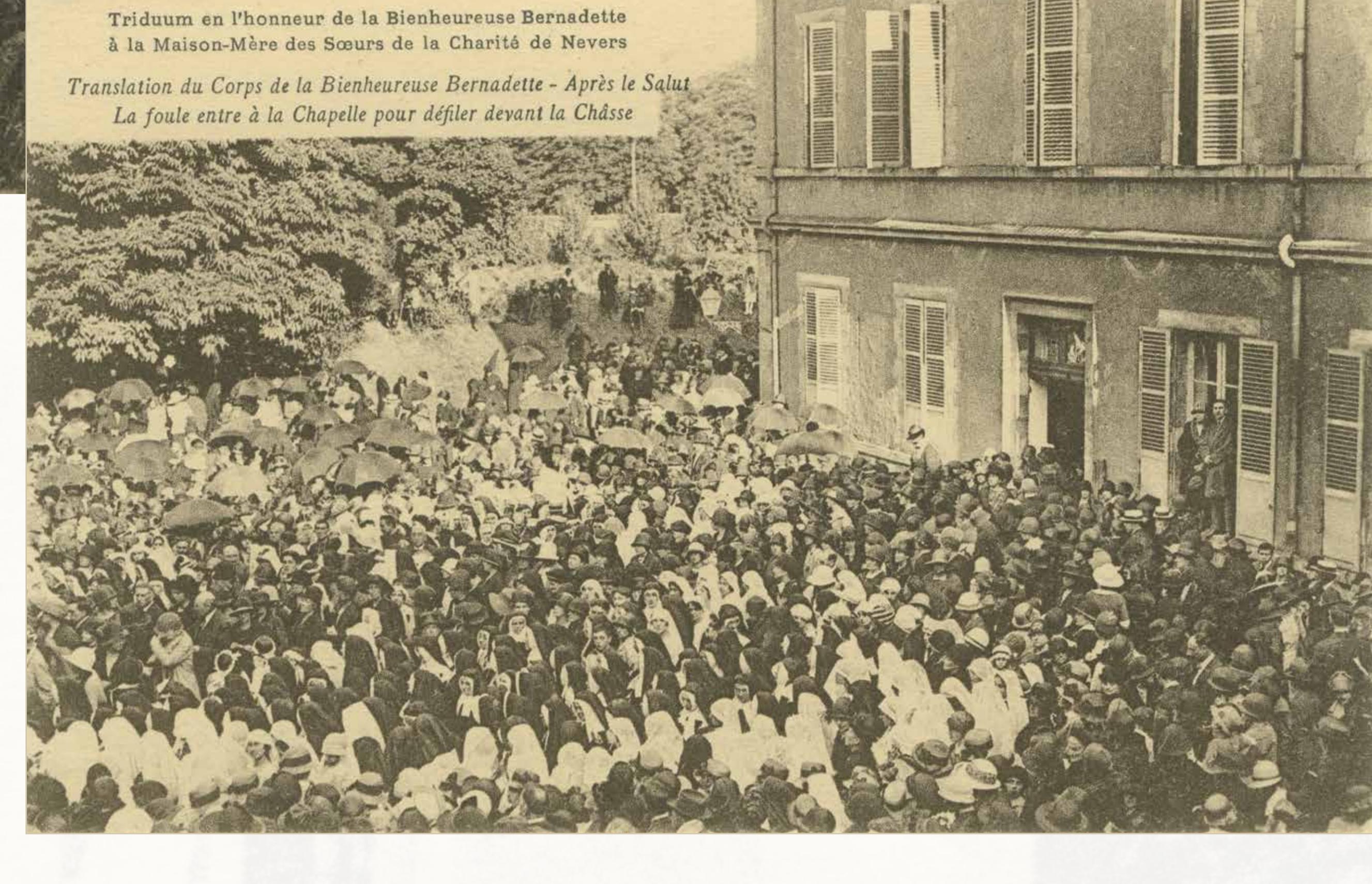
1 Abbé Méricq 2 Mgr Shoepfer 3 Cardinal Pompilij  
4 Pierre Soubirous 5 Comte de Beauchamps

# LA TRANSLATION DU CORPS DE BERNADETTE 3 AOÛT 1925

## ET TRIDUUM SOLENNEL 4, 5 ET 6 AOÛT 1925



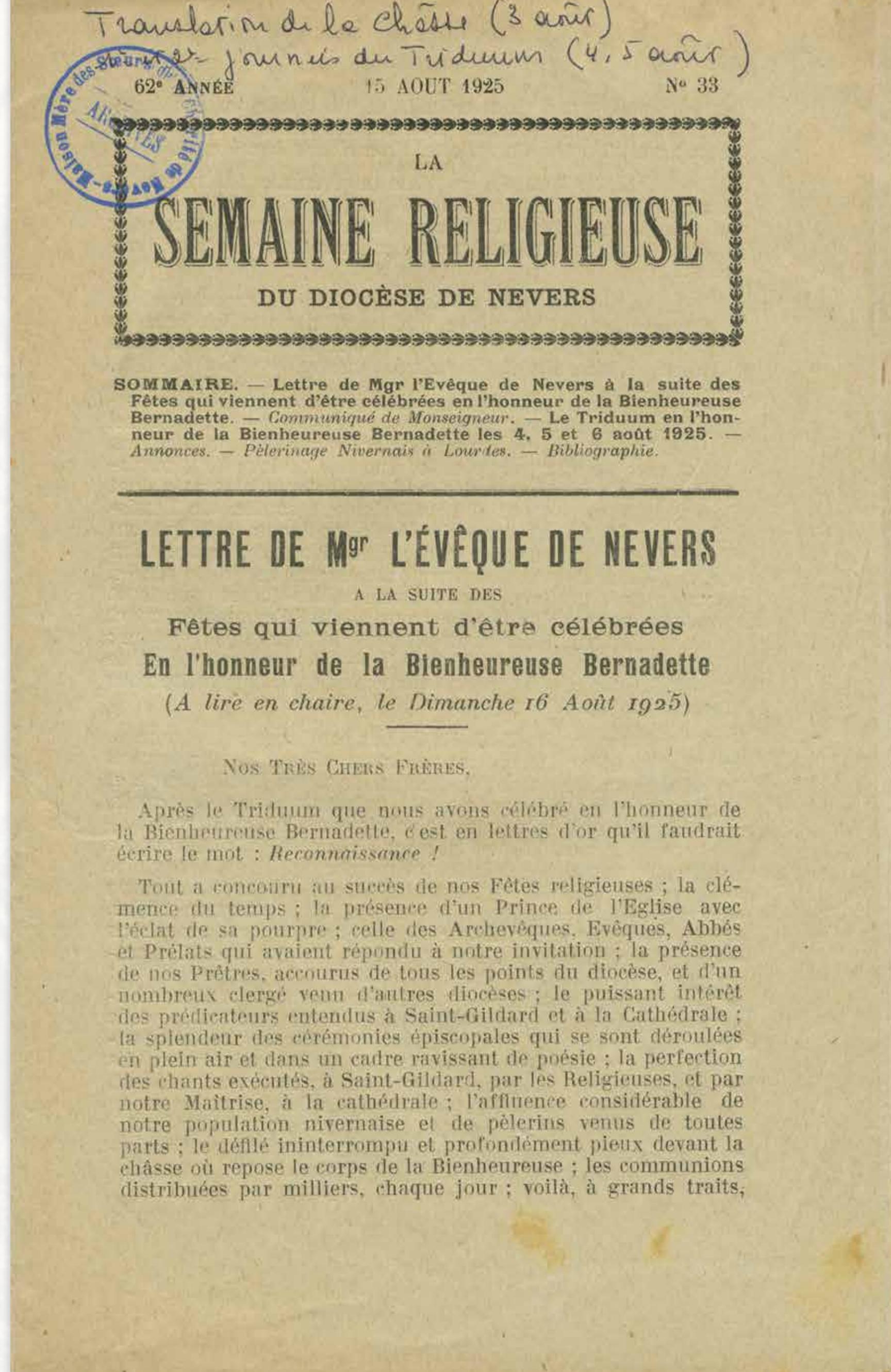
Bernadette a les moulages  
mais n'est pas encore dans la châsse



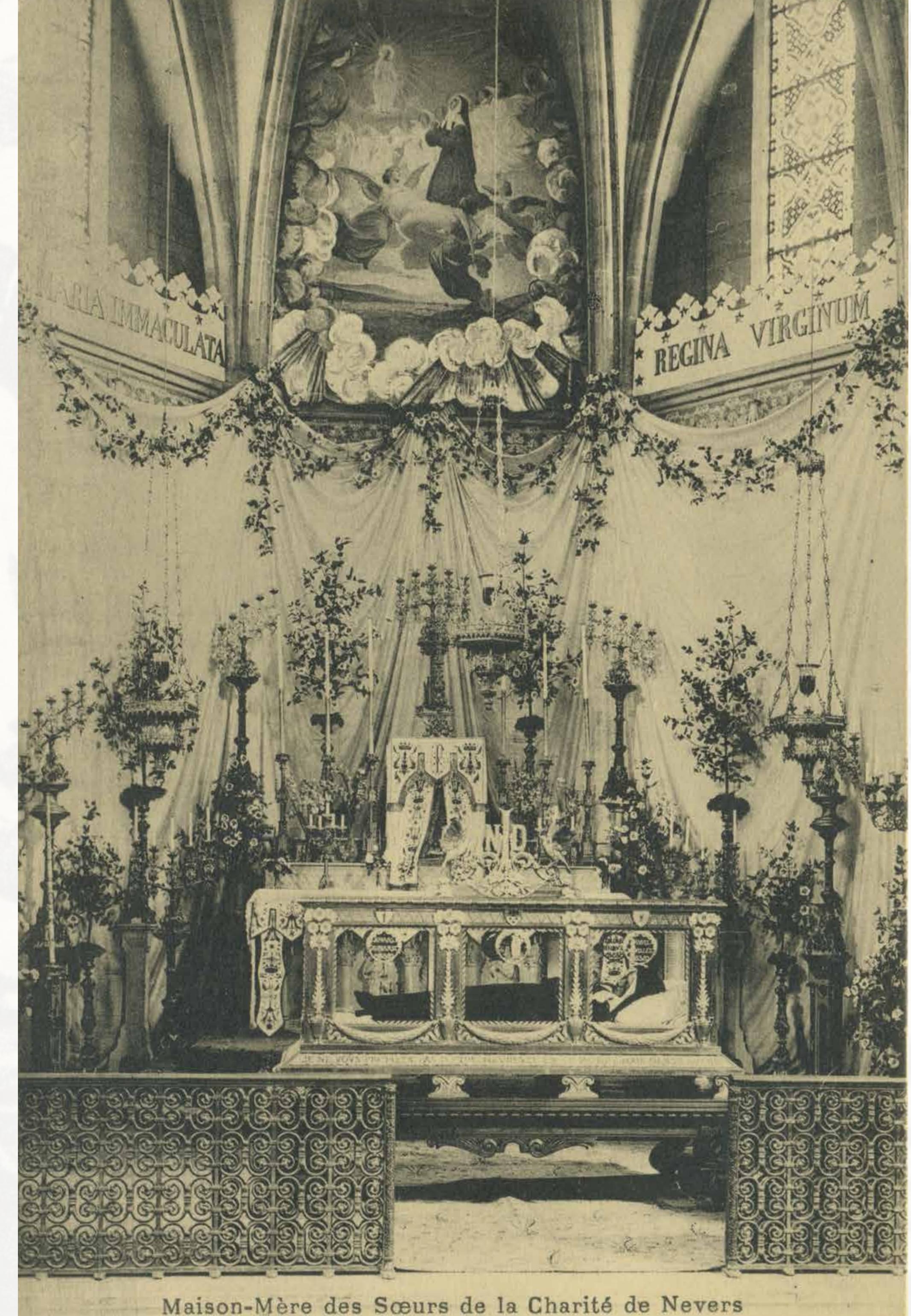
Triduum en l'honneur de la Bienheureuse Bernadette  
à la Maison-Mère des Sœurs de la Charité de Nevers

Translation du Corps de la Bienheureuse Bernadette - Après le Salut

La foule entre à la Chapelle pour défilé devant la Châsse



**Le soir du 3 août 1925, transfert solennel  
de la châsse du noviciat à la chapelle**



Maison-Mère des Sœurs de la Charité de Nevers  
La Chapelle pendant les fêtes du Triduum  
en l'honneur de la Bienheureuse Bernadette

— 314 —

que nous avons vu et entendu et qui a mis, en nos âmes, une indubitable joie ! Ainsi, Nevers, après Rome, a exalté la si humble et si petite Bernadette. *Et exaltor hunc!*

Tout cela, N. T. C. F., constitue un événement considérable pour la Congrégation de Saint-Gildard, pour la ville de Nevers, pour la Diocèse. C'est l'ère d'une vie nouvelle qui s'ouvre pour nous : l'avenir s'annonce plein des promesses les plus heureuses.

Bien soit donc ! Bénies soient la Vierge Immaculée et sa petite Bernadette ! Nous leur devons ces incroyables journées et toutes les faveurs dont elles ont été remplies. Nous pouvons espérer des bienfaits plus nombreux encore.

Qui sait également agir avec plus d'ardeur et dans plus respectueuse reconnaissance que ces illustres Prelats de la Sainte Eglise, qui se sont associés à nos cérémonies l'honneur de leur haut ministère ; qu'ils soient remerciés nos prédicteurs nivernais dont les allocutions ont été si manifestement goûtables de l'assistance ; qu'ils soient remerciés également tous ceux qui ont donné leurs soins dévoués à la préparation et à l'organisation de nos Fêtes et qui, pour leur part, en ont assuré le succès. Nous remercions très particulièrement les personnes qui, venues à nous et dont nous avions admis l'empêchement et le recueillement. Elles nous disaient, le jour de la clôture : *Quel dommage que ce soit fini !*... Non, chers fidèles, ce n'est pas fini ; ce n'est qu'un commencement ; Bernadette nous réserve d'autres beaux jours !

Et maintenant, N. T. C. F., il faut continuer à entourer de vénération et de piété notre cher trésor. Il faut revenir souvent pour nous rappeler l'holoïme de notre Bienheureuse et prière avec ferveur Bernadette qui, puissant au ciel désormais, ne demande qu'à se montrer bénissante à notre égard.

Il faut demander que, par son intercession, s'opèrent de nouveaux miracles qui la feront monter au faîte de la gloire céleste. Nous avons le pressentiment que sa canonisation ne saurait se faire attendre longtemps et que, sans trop tarder, nous pourrons dire : Sainte Bernadette, comme nous disons déjà : Sainte Jeanne d'Arc et sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus !

Il faut nous attendre à recevoir des pèlerinages. Mgr l'Évêque d'Autun qui, gracieusement, fut notre pèlerin tout le triduum, inaugura les pèlerinages à Bernadette Béniennes. Ils nous édifieront grandement et, eux-mêmes, emporteraient, croisons-nous, un excellent souvenir de leur passage et de leur séjour à Nevers. Nous accueillerons ceux qui viendront à nous, avec toute la bienveillance et tous les regards qui commandent une hospitalité respectueuse et chrétienne.

— 315 —

Il faut, dès maintenant, songer sérieusement à la construction d'une vaste église. Elle s'élèvera pour l'honneur de Bernadette, pour la réception des fidèles qui viendront la prier, pour le déploiement des cérémonies qui comportent les pèlerinages. Les catholiques, les âmes pieuses comprendront cette œuvre comme un devoir généreusement. La future Basilique sera l'honneur de tout le diocèse, sans doute, mais plus spécialement de notre cité ! — Nos paroles peuvent être consacrées comme un premier appel.

Enfin, N. T. C. F., il faut surtout, de notre part, une plus grande abondance de vie chrétienne. Le don de Dieu doit fructifier parmi nous et son fruit véritable peut être que la sanctification de nos âmes. Bernadette est pieuse au milieu de nous comme un phare qui rayonne la lumière et éclairera le chemin de la vertu de tout le diocèse, sans doute, mais plus spécialement de notre cité ! — Nos paroles peuvent être consacrées comme un premier appel.

Enfin, N. T. C. F., il faut faire, de notre part, une plus grande abondance de vie chrétienne. Le don de Dieu doit fructifier parmi nous et son fruit véritable peut être que la sanctification de nos âmes. Bernadette est pieuse au milieu de nous comme un phare qui rayonne la lumière et éclairera le chemin de la vertu de tout le diocèse, sans doute, mais plus spécialement de notre cité ! — Nos paroles peuvent être consacrées comme un premier appel.

Oh ! prions notre Bienheureuse, écoutons-la, imitons-la, devenons meilleurs sous l'influence bénie de sa protection. Comprendons le bienfait de Dieu et soyons dignes de le recevoir.

Notre Lettre sera lue, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, le dimanche 16 août.

Veuillez agréer, Mgr l'Évêque, la nouvelle assurance de Nos sentiments bien paternellement dévoués en Notre-Seigneur.

Nevers, le 9 août 1925.

† PIERRE,  
Évêque de Nevers.

### COMMUNIQUÉ DE MONSIEUR

Il faut de parler de l'Empire à ses diocésains, Mgr l'Évêque de Nevers fait insérer, dans sa Semaine Religieuse, l'appel du Cardinal Dubois, publié dans la Semaine Religieuse de Paris. Ses diocésains doivent s'inspirer des graves considérations que renferme ce document.

L'APPEL DE LA FRANCE

De nouveau la France fait appel à la confiance de ses enfants.

Aux prises avec des difficultés financières dont il est ici superflu de rechercher — ou de redire — les causes, elle veut assurer une

"La semaine religieuse du diocèse de Nevers" - 15 août 1925 —  
Lettre de Mgr l'évêque à la suite des fêtes en l'honneur de la bienheureuse Bernadette

**Triduum solennel, à Nevers,  
en l'honneur de la nouvelle  
béatification,  
les 4, 5 et 6 août 1925**



## LA NOUVELLE BIENHEUREUSE, À LOURDES

**L**ors de la troisième exhumation du corps de Bernadette, le 18 avril 1925, le docteur Comte prélève l'arc antérieur de la cinquième côte droite de Bernadette. Cette relique est confiée au sanctuaire de Lourdes. Elle est conservée dans un petit reliquaire, lui-même placé dans une châsse somptueuse commandée à l'orfèvre Amédée Cateland.



Quelques années après la béatification, en 1927 une chapelle, sous les arcades, dédiée à la bienheureuse Bernadette Soubirous est inaugurée et bénite le 21 août 1927 par M<sup>gr</sup> Schoepfer évêque de Tarbes et Lourdes.

Cette chapelle présente une statue en bronze représentant Bernadette au moment des apparitions, à genoux, la tête levée vers « Aquero », le chapelet blotti contre son cœur. La statue est une œuvre du sculpteur tarbais Michelet, elle a été bénite le 18 février 1932 par M<sup>gr</sup> Gerlier, évêque de Tarbes et Lourdes.

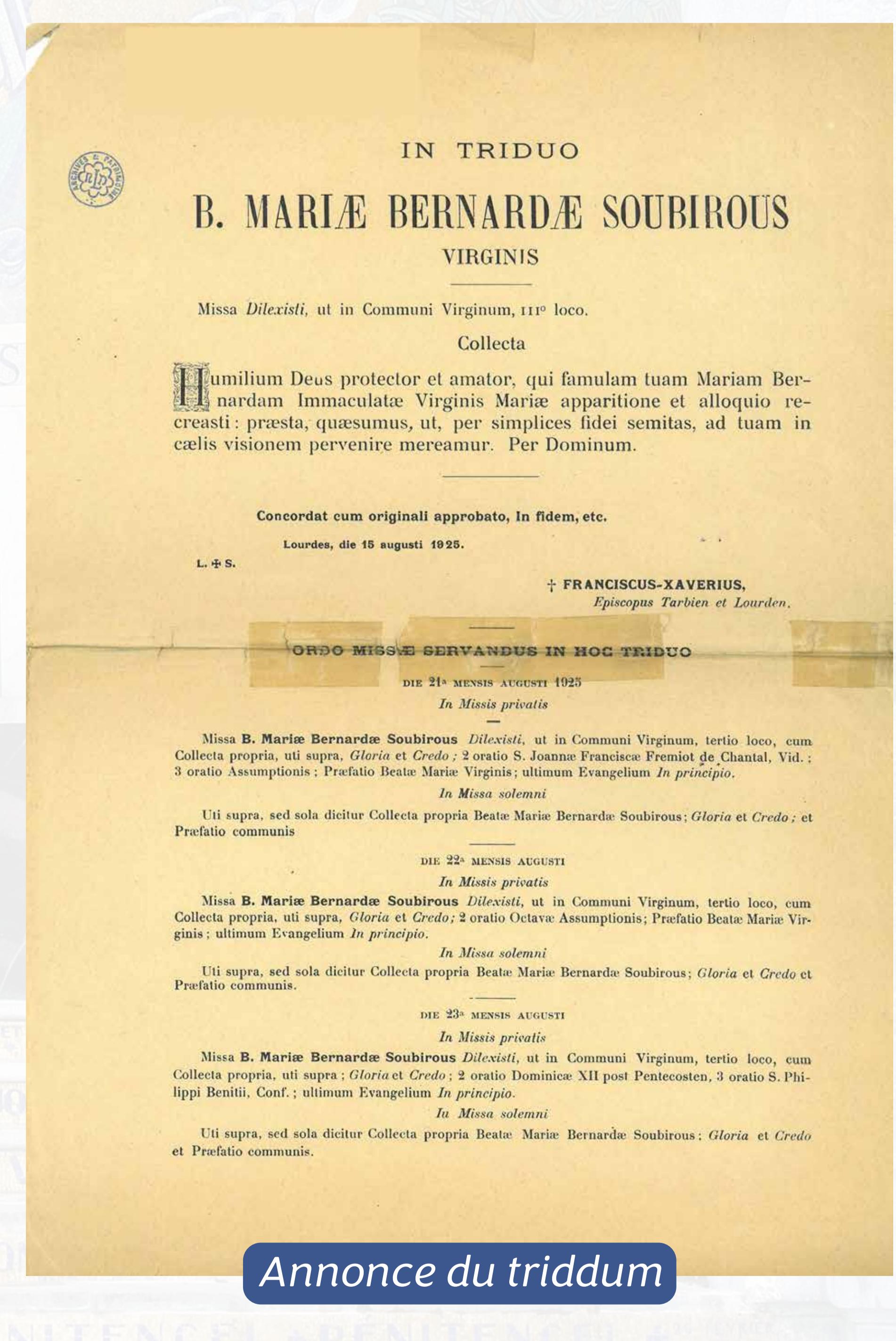
Une vaste mosaïque y représente les archanges Gabriel avec le lys et Raphaël tenant un bâton de marche entourant Marie, l'Immaculée Conception. La Sainte Vierge, les mains ouvertes, accueille sa confidente au Ciel, comme elle le lui avait promis le 18 février 1858 :

« Je ne vous promets pas de vous rendre heureuse en ce monde, mais dans l'autre. »

Bernadette est entourée de quatre autres saintes bergères : Solange, Jeanne d'Arc, Geneviève et Germaine. L'autel creux était destiné à recevoir la châsse reliquaire de Bernadette aujourd'hui vénérée dans la crypte.



Un triduum est organisé à Lourdes en l'honneur de la nouvelle bienheureuse, du 21 au 23 août, pendant le pèlerinage national français.



# VERS LA CANONISATION



## Bernadette TELLE QU'ELLE EST DANS SA CHÂSSE

**C**ommence le long pèlerinage des amis de sainte Bernadette.

À cette foule priante, se mêlent souvent des touristes simplement curieux, voire des sceptiques.

« *Est-ce bien le corps de Bernadette ?* » Les rapports médicaux des trois exhumations, la présence, à chaque fois, des autorités civiles et ecclésiastiques, la sévérité des règlements canoniques répondent assez à ces questions.

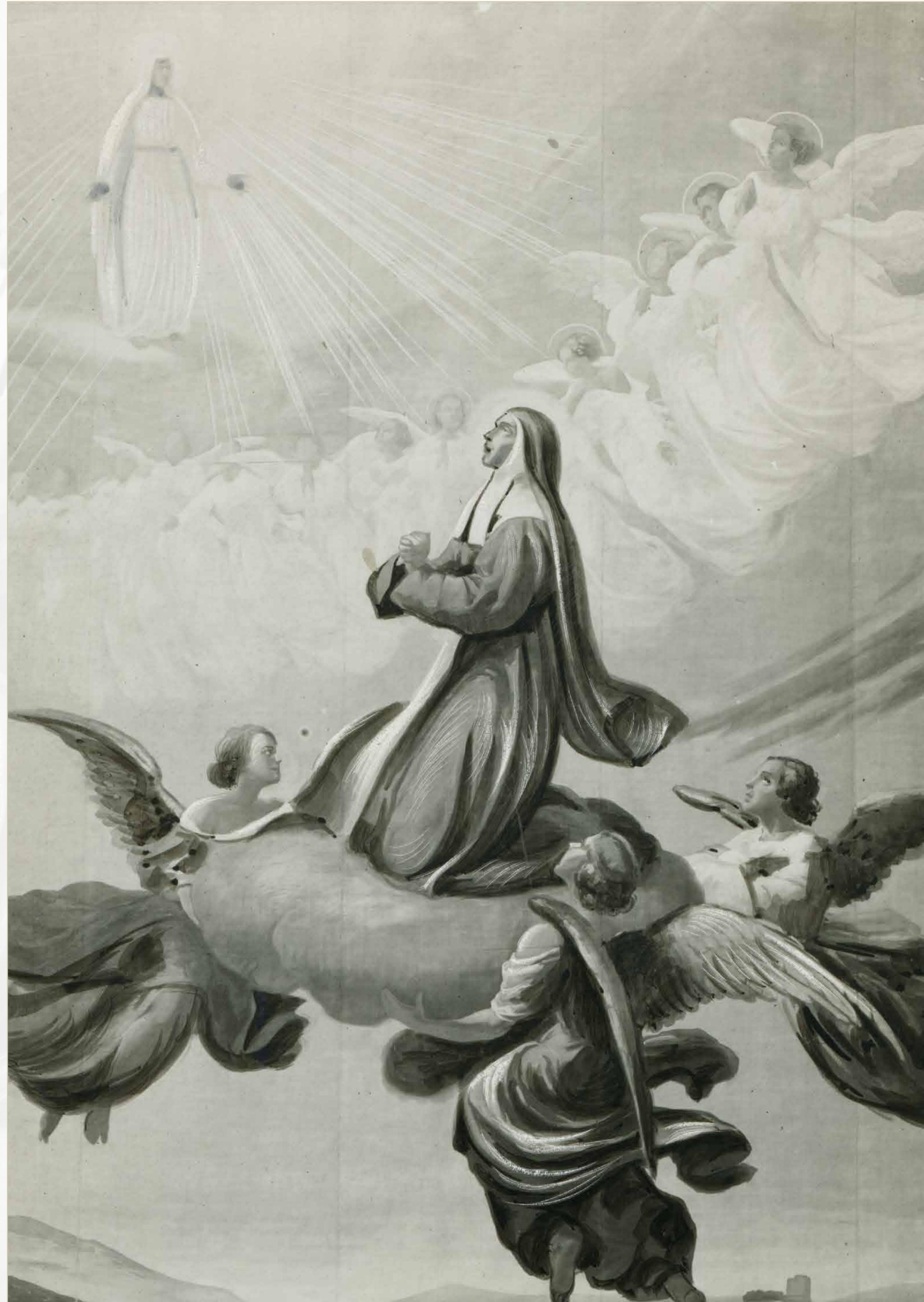
**Oui**, c'est bien le corps, intact, de Bernadette qui est là dans la châsse.

**Oui**, c'est bien le corps de Bernadette, dans l'attitude de recueillement et de prière qu'il a prise dans son premier cercueil,

**Oui**, c'est ce visage qui s'est tendu dix-huit fois vers la « Dame de Massabielle »,

**Oui**, ce sont ces mains qui égrenaient le chapelet avant et pendant les apparitions, ces doigts qui ont gratté le sol et fait jaillir la source miraculeuse,

**Oui**, ce sont ces oreilles qui ont entendu le message, et ces lèvres qui ont redit au Curé Peyramale le nom de la Dame :



*« Je suis l'Immaculée Conception. »*



La châsse

La châsse en bronze doré avec émaux au grand feu pèse 550 kilos. La conception de cette châsse est due à la Maison Armand Caillat-Cateland, à Lyon. Un maître orfèvre en fait la description : « En bronze ciselé et doré, entièrement ornée d'une décoration dont les éléments varient avec chaque panneau, et sont rehaussés d'émaux grand feu. Œuvre originale, étudiée spécialement pour la Bienheureuse, et dont l'exécution a nécessité la création de motifs spéciaux. »

Soubassement : supports en forme de griffes-inscriptions, vases et guirlandes, branches et bouquets de lys sur les montants. Au-dessous des couronnes de fleurs d'églantines entourent des textes et la scène de l'apparition.

La partie supérieure à panneaux, surmontée d'un couronnement formé de deux rinceaux accouplés, servent de support à deux colombes, encadrant le monogramme de Notre-Dame de Lourdes, et accompagnés de jetées de fleurs de lys.